

Le lundi vingt-sept janvier deux mille vingt, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 21 janvier 2020, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 33 quorum : 17.

Etaient présents : Carole GRELAUD, Michel LUCAS, Dominique SANZ, Corinne CHÉNARD, Lionel ORCIL (sauf pour le point n°18), Jean-Michel ÉON, Sylvie PELLOQUIN, Laëticia BAR, Ludovic JOYEUX, Guy BERNARD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD, Clotilde ROUGEOT, Yves BUSSOLINO, Claudette AUFRAY, François FÉDINI, Pascaline BRODU, Christian MASSON, Vanessa GALLERAND (sauf pour le point n°11), Jean-Claude RODRIGUEZ, Christine LÉOST, Sylvie LETSCHER (sauf pour le point n°18), Patrick HOMERIN, Cécilia STEPHAN (à partir du point n°8).

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Marianne LABARUSSIAS à Michel LUCAS

Charlotte BARDON à Dominique SANZ

Jacky DAUSSY à Christine LÉOST

Enzo BONNAUDET à Ludovic JOYEUX

Cécilia STEPHAN à Jean-Michel ÉON du point n°1 au point n°7

Absents excusés :

Emma LUSTEAU

Cathy LARGOUËT

Jean-Paul RIVIÈRE

Nombre de pouvoirs :

- 5 du point n°1 au point n°7

- 4 à partir du point n°8

Nombre de conseillers effectivement présents :

- 25 du point n°1 au point n°7 et pour le point n°11

- 26 du point n°8 au point n°10, du point n°12 au point n°17 et à partir du point n°19

- 24 pour le point n°18

Secrétaires : Corinne Chénard et Michel Lucas

**ORDRE DU JOUR :**

		Objet
1	2020-1	Création d'une police métropolitaine des transports en commun - Approbation
2	2020-2	Budget principal - approbation du budget primitif 2020
3	2020-3	Budget annexe pompes funèbres - approbation du budget primitif 2020
4	2020-4	Fiscalité locale 2020 – approbation des taux
5	2020-5	Exercice 2020 – constitution d'une provision pour risques et charges
6	2020-6	Subvention 2020 au Centre Communal d'Action Sociale
7	2020-7	Convention cadre entre la ville de Couëron et le CCAS – 2020-2023

8	2020-8	Subventions aux associations et conventions année 2020
9	2020-9	Subventions aux associations 2020 – résidence Théâtre Boris Vian
10	2020-10	OGEC – participation financière pour l'année scolaire 2019-2020
11	2020-11	Dotation de soutien à l'investissement local 2020 – demande de subvention auprès de l'Etat pour les opérations de réhabilitation du gymnase Léo Lagrange et du dojo Jean-Claude Le Quintrec
12	2020-12	Approbation d'un groupement de commande entre la Ville de Couéron et le CCAS de Couéron pour le marché d'assurance du risque statutaire des agents affiliés à la CNRACL
13	2020-13	Autorisation d'encaissement pour le compte de la ville de Saint-Herblain dans le cadre du festival Nijinskid
14	2020-14	Adhésion de la Ville au groupement au titre de l'appel à projets innovants en faveur de la jeunesse
15	2020-15	Tableau des effectifs - modification
16	2020-16	Recrutement de vacataires
17	2020-17	Demandes d'autorisations d'urbanisme pour les projets de la ville
18	2020-18	Cessions et acquisitions de foncier entre la Ville et Nantes métropole
19	2020-19	La Portaizerie - cession de terrains à la Ville
20	2020-20	Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2019 – information
21	2020-21	Décisions municipales et contrats – information

Carole Grelaud : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis très heureuse de vous retrouver ce soir.

Monsieur Lucas procède à l'appel.

Carole Grelaud : Monsieur Rodriguez, avez-vous une question à poser ?

Jean-Claude Rodriguez : Je souhaite poser une question relative aux pouvoirs. Il est dit dans les textes qu'une personne ne peut donner deux pouvoirs consécutifs à la même personne. Nous avons observé que certains élus de la majorité ne sont quasiment jamais présents, et nous souhaiterions savoir si les pouvoirs sont valables ou pas. Je vous remercie.

Jean-Michel Éon : Nous pouvons vous répondre. Les pouvoirs sont donnés en début de séance à chaque personne et ceux qui sont absents.

Carole Grelaud : La personne qui donne pouvoir doit nous avertir et nous fournir le pouvoir directement le jour du conseil municipal, et c'est ce qui est fait.

Jean-Claude Rodriguez : Ce n'est pas le sens de ma question. Les textes prévoient que l'on ne peut pas attribuer un pouvoir à la même personne présente au conseil municipal de manière consécutive plus de deux fois. C'est la vérification de ce droit que je sollicitais.

Carole Grelaud : Nous vérifions et nous vous apporterons la réponse.

Avant de débiter ce conseil municipal, je souhaite remercier les élus qui ont siégé pendant six ans. Certains élus ne sont pas présents ce soir, mais je les associe bien évidemment. Je tiens aussi à remercier tout le public. Il est vrai que lorsque nous votons le budget, nous avons pour habitude d'inviter tous les présidents, tout au moins les représentants des associations de la ville de Couëron. Cela fait plaisir que vous ayez répondu en nombre à cette invitation et je vous en remercie.

Oui, c'est effectivement le dernier conseil municipal du mandat. Six années pendant lesquelles nous avons siégé. Six ans peuvent paraître longs, mais également courts lorsque l'on met en place certains projets. En effet, lorsque l'on déroule les projets, le temps administratif est parfois long, néanmoins nécessaire, car il permet de dérouler des programmes et surtout de le faire de bonne manière.

Je tenais aussi à vous dire que ce mandat a été marqué, à de nombreuses reprises, par des moments forts qui ne sont pas la coutume. Un an après l'élection de ce municipal, le maire en place, Jean-Pierre Fougerat, est décédé. Notre conseil municipal a donc dû changer et ce, de manière assez importante. Je vous remercie parce que cela a été une période très chargée sur l'année 2015 et particulière, parce que nous avons dû reprendre nos marques ensemble pour poursuivre la mise en place du programme sur lequel la majorité avait été élue, ainsi que ce conseil municipal.

Nous n'avons pas toujours été du même avis, mais c'est aussi cela, le débat démocratique. Du moins nous avons toujours été présents, ce qui est pour moi une grande satisfaction. Et ce soir, vous êtes ici aussi en nombre, ce qui prouve bien que l'engagement pris a été tenu par l'ensemble des conseillers municipaux.

Lors de ce mandat particulier, je tiens à le redire, se sont déroulés des moments forts ici même dans cette salle. Je n'en dirai pas plus, mais pour ceux qui étaient présents, vous repenserez aux mêmes moments que moi.

Concernant l'intercommunalité, nous avons vécu le passage de la communauté urbaine à la métropole, ce qui a été aussi un autre passage important pour la gestion de notre collectivité.

Je n'évoquerai pas tous les changements et chamboulements qui se sont opérés aux niveaux national, européen et mondial. Ces bouleversements ont contribué à ce que cette durée de six ans ait été, pour moi, un temps très différent par rapport aux autres mandats et ils nous amènent maintenant à une période certainement très

particulière. Quand je parle de changements et de moments forts, je crois que tout le monde a en tête évidemment au niveau national ce qui s'est passé l'an dernier avec certaines expressions, des expressions sociales encore vivaces, des expressions fortes actuellement dont il est important de tenir compte.

Au niveau local, la majorité a été élue sur un programme que nous avons décliné en projet de collectivité, et nous avons travaillé pour que ce projet se déroule pendant ce municipale. Nous l'avons mis en place en mettant en forme deux points principaux. Ce sont des lignes de force pour nous, qui étaient inscrites dès le départ, que nous avons mises en place, puis enrichies dans le temps.

Le premier point est le regard sur le développement durable et sur l'environnement que ce conseil municipal a pris à bras-le-corps. Le deuxième point concerne le dialogue citoyen.

Certains s'expriment sur ces sujets en ce moment, alors que nous avons déjà mis en place ces lignes de force avec l'équipe municipale. J'en suis très fière, car nous en avons fait aussi un « mode de faire » et je crois que cela a été une des forces de ce temps municipal, pas pour se faire plaisir, mais pour répondre à vos attentes, aux attentes des associations et à celles de l'ensemble des citoyens de la ville de Couëron.

À ce titre, je vous remercie toutes et tous.

Cependant, pendant ce conseil municipal, nous allons avoir l'occasion d'échanger au travers du budget pour l'année 2020 et, nous évoquerons également toutes les subventions allouées aux associations et de quelques autres points que nous mettrons en débat sur ce temps.

Je cède de nouveau la parole à Monsieur Éon pour répondre à Monsieur Rodriguez.

Jean-Michel Éon : Je m'exprimerai au conditionnel, et les recherches ayant été faites, il semblerait, Monsieur Rodriguez, que l'on ne puisse donner pouvoir pour plus de trois conseils consécutifs. Ce n'est jamais le cas ici, car à chaque fois, c'est un nouveau pouvoir. De plus à notre connaissance, il n'y a aucun élément dans les textes qui indique que l'on ne peut donner pouvoir plusieurs fois à une même personne. Cela, sous réserve que vous nous apportiez la preuve du contraire.

1	2020-1	CRÉATION D'UNE POLICE MÉTROPOLITAINE DES TRANSPORTS EN COMMUN - APPROBATION
---	--------	---

Rapporteur : Madame le Maire

### EXPOSÉ

Le conseil métropolitain de Nantes Métropole a, sur l'initiative des maires, approuvé lors de sa séance du 13 décembre 2019 le principe de la création d'une police métropolitaine des transports en commun.

L'article L 512 -2 du Code de la Sécurité Intérieure prévoit, à la demande des Maires de plusieurs communes appartenant à un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, la possibilité pour celui-ci de recruter des agents de police municipale, en vue de les mettre à disposition de l'ensemble de ces communes. Pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ils sont placés sous l'autorité du maire de cette commune.

La création d'une telle police intercommunale se fait après délibération de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette police métropolitaine des transports en commun aura pour mission de renforcer la sécurité dans les transports en commun et ainsi d'**apporter aux voyageurs comme au personnel davantage de sécurité et de tranquillité. Elle contribuera ainsi à pacifier les trajets et à inciter à l'usage des transports publics, pour des déplacements plus faciles et favorables à la transition écologique.**

### **A – Objectifs**

Cette nouvelle police se verra attribuer une quadruple mission :

- renforcer le niveau de réponse opérationnelle aux situations d'incivilités, d'agressivité et de délinquance ;
- assurer une présence effective et visible d'agents de police en uniforme afin d'une part, de rassurer les usagers, d'autre part de dissuader les actes délinquants ;
- soutenir les personnels de la SEMITAN dans l'exercice de leur mission de service public, en complément des moyens déployés par le transporteur en matière de matériels, de médiation, de prévention, d'intervention et de vidéo protection ;
- contribuer à la mise en œuvre d'une action de sécurité transport dépassant le cadre des communes en complémentarité des moyens mis en œuvre par l'État (police et gendarmerie nationales), les communes (police municipale, médiation), l'opérateur de transport et Nantes Métropole (centre de supervision urbain).

### **B – Cadre d'intervention**

Une convention intercommunale de coordination, approuvée par la Présidente de Nantes Métropole, les Maires de Nantes Métropole, le Préfet de Loire Atlantique, après avis du Procureur de la République, précisera la nature et les lieux des interventions des agents de police métropolitaine. Elle déterminera les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles de la police et de la gendarmerie nationales.

Une convention complémentaire précisera le cadre opérationnel des relations entre Nantes Métropole et les communes.

### **C – Caractéristiques de la police métropolitaine des transports en commun**

De manière opérationnelle, les agents de police métropolitaine seront organisés en deux types de formations :

- des patrouilles d'ilotage et de sécurisation dans les rames, sur les quais et aux arrêts : contact usagers,

régulation des comportements inadaptés et des incivilités, soutien aux agents de la SEMITAN, constatation d'infractions et suite à donner, soutien aux victimes d'agression ;

- des patrouilles véhiculées : contrôle des voies et du respect du stationnement, soutien aux interpellations effectuées par les agents embarqués, intervention rapide en cas d'agression du personnel SEMITAN.

Les agents seront dédiés à l'intervention sur le réseau structurant de transport public : tramway, Chronobus, Busway. Des interventions spécifiques pourront être diligentées en résolution de difficultés particulières signalées.

Les horaires de service de la police métropolitaine des transports en commun sont préfigurés de 11h00 à 23h30 du lundi au samedi, représentant les créneaux conjuguant fréquentation forte et niveau de faits de tranquillité publique. Une étude affinée des horaires cycliques sera conduite afin d'assurer la présence la plus adaptée.

32 agents dont 2 encadrants composeront cette unité.

Le financement de la police métropolitaine des transports en commun est assuré par Nantes Métropole.

Par la présente délibération, il est proposé que notre conseil municipal approuve la création de cette police métropolitaine des transports en commun. Celle-ci pourra être créée par Nantes Métropole dès lors que les conditions de majorité précitées de l'article L. 512-2 du Code de la Sécurité Intérieure seront atteintes.

### **PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 512 -2 du Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la délibération du conseil métropolitain de Nantes Métropole du 13 décembre 2019 approuvant le principe de la création d'une police métropolitaine des transports en commun ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 janvier 2020 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la création, par Nantes Métropole, d'une police métropolitaine des transports en commun au sens de l'article L. 512 -2 du Code de la Sécurité Intérieure ;
- autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Carole Grelaud : Ce projet avait été présenté, au départ, comme un élément d'un programme métropolitain à venir, puisque cette police métropolitaine dans les transports en commun faisait partie d'un projet métropolitain. Suite à l'interpellation des maires lors d'une conférence des maires, la demande de l'ensemble de ceux-ci a été de la mettre en place tout de suite sans plus tarder.

Cette proposition, faite à la présidente de la Métropole, a été acceptée, et maintenant, le déroulé s'opère de manière assez rapide. Il faut que ce point soit délibéré dans les conseils municipaux des 24 communes, tout au moins une majorité des communes, c'est-à-dire celles dont le conseil municipal aura lieu avant le conseil métropolitain du 14 février. C'est pour cela que vous n'avez eu le document que le lendemain et que nous avons ajouté ce point à l'ordre du jour.

Les objectifs, au travers de cette police métropolitaine dans les transports en commun, sont de renforcer et d'apporter une réponse opérationnelle aux situations d'incivilités, d'agressivité et de délinquance qui ont été relevées et qui sont vécues durement par l'ensemble des habitants de la Métropole, mais aussi par d'autres, puisque les habitants de la Métropole ne sont pas les seuls utilisateurs de ces moyens de transport. Comme vous le savez, des médiateurs sont déjà présents dans les rames, mais ils n'ont pas un pouvoir de police tel que celui des policiers métropolitains.

La volonté est également d'assurer une présence visible et surtout, de soutenir les personnels de la SEMITAN. En effet, ces personnels sont parfois dans des situations très difficiles et complexes qui peuvent les mettre, eux aussi, en danger, ce que nous souhaitons éviter.

Il a donc été proposé de créer cette police métropolitaine qui serait composée de 32 agents dont 30 agents en îlotage, c'est-à-dire qu'ils utiliseront ces transports. Les transports retenus sont les transports structurants, le tram, les Chronobus, les e-bus et des lignes autres dans lesquelles il y aurait des soucis remarqués et qui seraient marqués par des incivilités. En termes de visibilité, un programme a été défini pour que la police métropolitaine soit présente de temps en temps sur certaines lignes en particulier.

Une fois le bilan de cette mise en place effectué, ce programme sera éventuellement étendu ou pas. C'est un premier temps et cela représente un budget estimé, de mémoire, entre 2 millions d'euros et 2,5 millions d'euros par an.

Ce service répond à une attente des utilisateurs et constitue aussi une réponse aux maires des communes qui avaient noté ces difficultés majeures dans les transports en commun et qui souhaitaient que l'ensemble des personnes se déplacent avec un sentiment de sécurité.

Le rôle de ces agents sera le suivant :

- rester dans les rames ou les bus,
- avoir un rôle de police avec un soutien opérationnel aux victimes d'agressions, que ce soit les usagers ou les agents,
- constater les infractions et y donner toutes les suites adaptées, de la verbalisation jusqu'à l'interpellation.

Ces tâches seront assurées tout en restant dans un lieu défini et si des personnes sont interpellées, elles seront remises dans une station à la police municipale, à la gendarmerie ou à la police selon les lieux de l'infraction.

Ainsi, vous êtes sollicités pour approuver la création par Nantes métropole d'une police métropolitaine des transports en commun.

Y a-t-il des commentaires concernant ce sujet ? Madame Letscher, Monsieur Fédini et Monsieur Bernard souhaitent prendre la parole.

Sylvie Letscher : Il nous est demandé de valider la création d'une police métropolitaine des transports en commun, alors que ce dossier n'a pas été présenté en commission. Il n'y a donc pas eu de débat possible. Ce thème, nous semble-t-il, est trop important pour être évoqué rapidement en début de séance. Il nécessite une meilleure information, d'autant que nous nous interrogeons sur le glissement possible de compétences régaliennes.

Dans ces conditions, nous ne participerons pas au vote. Merci.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Monsieur Fédini.

François Fédini : Bonsoir Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Nous ne pouvons être que favorables à toute initiative qui tende à améliorer la sécurité, surtout quand il y en a grand besoin, que ce soit à Couëron ou sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Mais ce dispositif, si nécessaire soit-il, nous inspire quelques interrogations et surtout déceptions.

Trente agents est un nombre très insuffisant pour l'ensemble du très étendu réseau des 24 communes, sachant que, compte tenu des RTT et congés tout à fait légitimes et l'amplitude horaire du service à réaliser, beaucoup moins de la moitié des agents seront simultanément présents.

Les horaires sont aussi très surprenants, surtout inappropriés. Ce service nécessaire, au regard de la grande insécurité présente dans les transports métropolitains, s'arrêtera à seulement 23 heures 30, alors que les transports en commun peuvent fonctionner jusqu'à 3 heures 30 le week-end. La majorité socialiste et consœur

métropolitaine estime donc qu'à partir d'environ minuit, plus aucune agression ou incivilité ne se produit. Quel mépris de la réalité et des usagers ! Que dire du dimanche où il n'y a aucune police des transports présente ?

Les habitants de la Métropole ont le droit de se déplacer en sécurité, quels que soient le jour et l'heure de la journée. C'est d'une telle évidence et d'un tel devoir !

Quant au périmètre d'action de la police des transports, il est limité aux lignes structurantes et n'est pas destiné à s'appliquer aux lignes de bus, sauf exceptionnellement.

Tremblez, Couëronnais et surtout Couëronnaises ! Car des lignes structurantes, nous ne sommes pas près d'en voir à Couëron.

La police des transports, vous ne la verrez jamais une fois le tramway quitté, si tant est que vous ayez eu la chance de la voir avant. Et que dire du timing ? À quelques mois seulement des élections municipales, comme si l'insécurité dans les transports métropolitains ne datait pas de nombreuses années. Électoralisme, quand tu nous tiens... Cela me rappelle étrangement la majorité socialiste couëronnaise. On s'occupe des problèmes de sécurité juste avant les élections, c'est bien plus vendeur.

Malgré ce manque d'ambition et le caractère purement électoraliste de cette mesure, nous voterons cette délibération, car nous estimons et espérons que ce sera tout de même un léger mieux pour les usagers des lignes structurantes de la Métropole. Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Monsieur Bernard.

Guy Bernard : Merci. Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Nous sommes appelés, en tant que membres de Nantes Métropole, à nous prononcer sur la création d'une police métropolitaine des transports. Ses missions seront de lutter contre les incivilités, violences et agressions qui peuvent se produire sur nos réseaux collectifs.

Le groupe des élus communistes et républicains pense que le conseil municipal, élu par les Couëronnaises et les Couëronnais, a le devoir d'être à l'écoute de ce que vivent les femmes et les hommes de la commune et de la Métropole en mettant les outils utiles pour apaiser la vie quotidienne de nos concitoyens et concitoyennes, laissant de côté les faits opportunistes d'investir la thématique de la sécurité quelques semaines avant les élections municipales et métropolitaines, pour tenter de damner le pion à une droite en manque d'idée, friande de sujets simples et simplistes.

Nous ne pouvons nous empêcher de noter que, face à un désengagement de plus en plus fort de l'État, les collectivités sont amenées à se substituer toujours à lui dans de nombreux domaines. La police métropolitaine des transports n'est qu'un exemple de plus.

Puis, il ne faut surtout pas oublier que, face aux questions de délinquance et d'incivilités, la réponse sécuritaire n'est toujours que palliative. En essayant de maîtriser les conséquences plutôt que les causes, la police métropolitaine des transports ne résoudra aucun problème, car les causes de la criminalité et de la délinquance sont sociales. Dans une période où la précarité explose à cause des politiques libérales des gouvernements successifs, où le chômage est devenu depuis bien longtemps structurel où plus de 9 millions de nos compatriotes vivent sous le seuil de pauvreté, le délitement de la société ne peut qu'amener l'anomie.

Les meilleures politiques contre la délinquance sont les politiques sociales, nous en sommes persuadés. Néanmoins, comme précisé en introduction, les élus communistes et républicains s'attachent à faire vivre au quotidien la tranquillité, le bon vivre en société humaine et malgré les surcoûts financiers que cela implique pour la collectivité, ils approuvent la création d'une police métropolitaine des transports en commun, même s'ils savent que rien ne sera pour autant résolu. Je vous remercie.

Carole Grelaud : Je vous remercie.

En réponse à Madame Letscher, j'abonde dans votre sens, nous aurions souhaité passer ce projet à cette commission, mais il y avait urgence.

Pour répondre également à tout le monde, je rappelle que cette demande a été formulée par l'ensemble des maires des 24 villes de la Métropole. Ce ne sont donc ni les uns ni les autres, mais bien la totalité des maires qui ont demandé que ce projet ne soit pas porté par le prochain municipale de Nantes métropole, mais qu'il soit déjà intégré.

En revanche, il a bien été précisé que ce n'était certainement pas pour compenser le fait que l'État se désengage. C'est bien ainsi que cela a été reformulé. Il est hors de question de se substituer au rôle et aux missions de l'État. Il s'agit donc d'un service complémentaire, mais de l'ordre d'une police métropolitaine au même titre qu'une police municipale. Ce n'est absolument pas une police d'État.

Au sujet des 30 agents, je vous ai dit que ce n'est qu'un début et déjà, il nous faudra trouver les 30 agents. De plus, un groupe de travail a été mis en place, comme vous devez en être informé, Monsieur Fédini. Ce groupe est composé de personnes qui représentent des maires, qui représentent les différentes tendances politiques du conseil métropolitain. Ce n'est donc absolument pas électoraliste, comme vous l'avez formulé. Si tel avait été le cas, il eût mieux valu attendre, or au contraire, la décision a été d'accepter cette proposition faite par l'ensemble des maires. Je pense que je vous apporte la réponse.

Ensuite, dans ce groupe de travail a été effectivement évoqué l'horaire de 23 heures 30 et il a été demandé qu'une étude plus approfondie soit menée pour des horaires plus tardifs. Ce travail complémentaire est en cours de réalisation. Suivant ce diagnostic, nous verrons à quel moment il serait plus judicieux d'arrêter cette intervention et cette présence.

Enfin, comme je vous l'ai dit, dans un premier temps, les lignes structurantes sont concernées. Il ne faut pas oublier non plus que les Couëronnais sortent de Couéron. Et parfois, les Couëronnais se rendent à la ville centre en transports en commun, ils y travaillent même ! Donc, ils rencontreront ces personnels. Cependant, une demande a été émise pour que ces personnels soient présents de temps en temps sur des lignes qui arrivent sur Couéron, en particulier la ligne 91 pour ceux qui l'empruntent. Je tiens à rappeler qu'une personne qui habite dans une ville n'y reste pas forcément en permanence et se rend aussi à l'opposé de la Métropole, donc utilisera les Chronobus, les trams, et, de ce fait, est concernée par cette police métropolitaine.

François Fédini : C'est ce que je vous disais, si vous aviez écouté, une fois quittées les lignes structurantes...

Carole Grelaud : Je vous le répète, ce sont les lignes structurantes, mais il y a eu cette demande de présences ponctuelles en fonction des lignes. Sur d'autres lignes, ce n'est pas nécessaire. Vous faites d'abord ce diagnostic et c'est inscrit dans cette note.

François Fédini : Avec 15 agents en simultané, il ne faut pas rêver. Il faut arrêter de rêver, soyons sérieux.

Carole Grelaud : Je vous remercie. J'ai apporté les explications complémentaires et je vous invite maintenant à passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.  
Les membres du groupe « A gauche autrement » ne participent pas au vote.**

<b>2</b>	<b>2020-2</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020</b>
----------	---------------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

## **EXPOSÉ**

L'ensemble des projets et des actions mis en œuvre chaque jour sur le territoire s'inscrivent dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité.

Dans le droit fil des engagements municipaux, et dans une continuité d'action qui préside à l'élaboration des propositions budgétaires pour l'année à venir, les projets déclinés dans le rapport de présentation joint correspondent parfaitement à la vision du territoire et du service public que la municipalité défend depuis le début du mandat, et à la volonté de répondre aujourd'hui comme demain, avec exigence et responsabilité, aux attentes de l'ensemble des Couëronnais.

Parce que le budget 2020 s'adresse en effet à tous les Couëronnais, notamment :

- aux familles, parents et enfants, dont les besoins ne cessent d'évoluer, et pour lesquels les propositions et accompagnements en matière de petite enfance, d'éducation, et de jeunesse constituent une priorité pour la municipalité,
- aux séniors, et en particulier aux plus vulnérables, pour lesquels le bien-vivre et le bien- vieillir sont au centre des politiques de solidarité et de cohésion sociale, qui sont réaffirmées et consolidées sur un plan financier,
- à tous les partenaires associatifs qui œuvrent sur le territoire au quotidien, et dont la mobilisation sans faille contribue activement au vivre ensemble et à l'attractivité de notre commune.

Pour ce faire, les propositions budgétaires se veulent ambitieuses et volontaristes. Sans faire abstraction du contexte électoral particulier dans lequel elles s'élaborent, ces propositions doivent nécessairement se projeter vers l'avenir, un avenir que la municipalité souhaite préparer et construire ensemble, dans une approche concertée et en phase avec les enjeux environnementaux et sociaux de demain.

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier ont réitéré la volonté forte d'ancrer le dialogue citoyen et le développement durable au cœur des projets déployés sur le territoire. Le budget 2020 témoigne de cette ambition et illustre, parfaitement, dans la multitude des projets qu'il porte, l'attention portée par la municipalité aux questions de transition écologique, de développement social et de gouvernance partagée.

Au-delà des chiffres et du cadre formel, c'est ainsi un projet politique global et cohérent qui est proposé, avec ses choix de service public, ses priorités, mais aussi son approche concertée, solidaire et durable, pour une ville qui nous ressemble, et dans laquelle chacun puisse se retrouver.

En conséquence, il est proposé d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020, comme figurant ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est de la section de fonctionnement et un vote par chapitre et par opération pour ce qui est de la section d'investissement.

En complément du rapport de présentation, la maquette budgétaire comportant le détail des inscriptions budgétaires est accessible sur le portail élu et est disponible en mairie auprès du secrétariat général.

## **PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2019 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 16 janvier 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 janvier 2020 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter le budget primitif 2020 du budget principal de la Ville, par chapitre et par opération, tel que présenté ci-dessous.

**Section de fonctionnement**

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
013 – Atténuation de charges	220 000,00 €		220 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	1 690 000,00 €		1 690 000,00 €
73 - Impôts et taxes	18 138 000,00 €		18 138 000,00 €
74 - Dotations et participations	4 309 000,00 €		4 309 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	223 000,00 €		223 000,00 €
76 - Produits financiers	- €		- €
77 - Produits exceptionnels	20 000,00 €		20 000,00 €
042 - Opérations d'ordre - Travaux en régie		100 000,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>24 600 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>24 700 000,00 €</b>

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	4 940 000,00 €		4 940 000,00 €
012 - Charges de personnel	15 285 000,00 €		15 285 000,00 €
014 - Atténuation de produits	264 000,00 €		264 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 631 000,00 €		2 631 000,00 €
66 - Charges financières	219 000,00 €		219 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	61 000,00 €		61 000,00 €
68 – Opérations d'ordre - Dotations aux provisions		20 000,00 €	20 000,00 €
042 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements		790 000,00 €	790 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement		490 000,00 €	490 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>23 400 000,00 €</b>	<b>1 300 000,00 €</b>	<b>24 700 000,00 €</b>

**Section d'investissement**

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
10 – Dotations et fonds divers	630 000,00 €		630 000,00 €
13 – Subventions d'investissement	142 087,00 €		142 087,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	6 172 913,00 €		6 172 913,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €		- €
040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements		790 000,00 €	790 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		500 000,00 €	500 000,00 €
021 – virement de la section de fonctionnement		490 000,00 €	490 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 945 000,00 €</b>	<b>1 780 000,00 €</b>	<b>8 725 000,00 €</b>

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
20 – Immobilisations incorporelles	494 790,00 €		494 790,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	- €		- €
21– Immobilisations corporelles	981 350,00 €		981 350,00 €
23 – Immobilisations en cours	5 562 760,00 €		5 562 760,00 €
125 – Groupe scolaire Jean Zay	111 100,00 €		111 100,00 €
26 - Participations	- €		- €
27- Autres immobilisations financières	4 500,00 €		4 500,00 €
16- Emprunts et dettes assimilés	970 500,00 €		970 500,00 €
040 – Opérations d'ordre – Travaux en régie		100 000,00 €	100 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		500 000,00 €	500 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 125 000,00 €</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>8 725 000,00 €</b>

**Section de fonctionnement - Recettes**

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
013 – Atténuation de charges	23	7	
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses			
73 - Impôts et taxes			
74 - Dotations et participations			
75 - Autres produits de gestion courante			
76 - Produits financiers			
77 - Produits exceptionnels			
042 - Opérations d'ordre - Travaux en régie			

**Section de fonctionnement - Dépenses**

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère général	23	7	
012 - Charges de personnel			
014 - Atténuation de produits			
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Opérations d'ordre - Dotations aux provisions			
042 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements			
023 - Virement à la section d'investissement			

**Section d'investissement - Recettes**

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
10 - Dotations et fonds divers	25	5	
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilés			
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
040 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements			
041 - Opérations patrimoniales			
021 - virement de la section de fonctionnement			

**Section d'investissement - Dépenses**

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
20 - Immobilisations incorporelles	25	5	
204 - Subventions d'équipement versées			
22 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours			
125 - Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville			
26 - Participations			
27 - Autres immobilisations financières			
16 - Emprunts et dettes assimilés			
040 - Opérations d'ordre - Travaux en régie			
041 - Opérations patrimoniales			

# Rapport de présentation du Budget Primitif 2020

Rapporteur :

Jean-Michel Eon

Adjoint aux finances et à la commande publique

## Sommaire

1	Budget 2020, pour une ville durable et solidaire		16
1.1	Prioriser l'éducation, l'enfance et la jeunesse	16	
1.2	Promouvoir les initiatives locales et le soutien aux associations	18	
1.3	Renforcer la solidarité et la cohésion sociale	18	
1.4	Consolider la dynamique culturelle et sportive	19	
1.5	Consolider l'aménagement du territoire et le cadre de vie	20	
1.6	Renforcer la dimension durable des ressources internes de la Ville	21	
2	Budget 2020, les équilibres financiers		23
2.1	L'équilibre de la section de fonctionnement	24	
2.2	L'équilibre de la section d'investissement	31	

## 1 Budget 2020, pour une ville durable et solidaire

L'ensemble des projets et des actions mis en œuvre chaque jour sur le territoire s'inscrivent dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité.

Dans le droit fil de ses engagements municipaux, et dans une continuité d'action qui préside à l'élaboration des propositions budgétaires pour l'année à venir, les projets déclinés dans le présent rapport de présentation correspondent parfaitement à la vision du territoire et du service public que la municipalité défend depuis le début du mandat, et à la volonté de répondre, aujourd'hui comme demain, avec exigence et responsabilité, aux attentes de l'ensemble des Couëronnais.

Parce que le budget 2020 s'adresse en effet à tous les Couëronnais, et notamment :

- aux familles, parents et enfants, dont les besoins ne cessent d'évoluer, et pour lesquels les propositions et accompagnements en matière de petite enfance, d'éducation, et de jeunesse constituent une priorité pour la municipalité,
- aux seniors, et en particulier aux plus vulnérables, pour lequel le bien-vivre, et le bien- vieillir, est au centre des politiques de solidarité et de cohésion sociale, qui sont réaffirmées et consolidées sur un plan financier,
- à tous les partenaires associatifs qui œuvrent sur le territoire au quotidien, et dont la mobilisation sans faille contribue activement au vivre ensemble et à l'attractivité de notre commune.

Pour ce faire, les propositions budgétaires se veulent ambitieuses et volontaristes. Sans faire abstraction du contexte électoral dans lequel elles s'élaborent, ces propositions doivent nécessairement se projeter vers l'avenir, un avenir que la municipalité souhaite préparer et construire ensemble, dans une approche concertée et en phase avec les enjeux environnementaux et sociaux de demain.

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier ont réitéré la volonté forte d'ancrer le dialogue citoyen et le développement durable au cœur des projets déployés sur le territoire. Le budget 2020 témoigne de cette ambition, et illustre parfaitement, au travers des projets qu'il comporte, l'attention portée par la municipalité aux questions de transition écologique, de développement social et de gouvernance partagée.

Au-delà des chiffres et du cadre formel, le budget 2020 est avant tout un projet politique global et cohérent, avec ses choix de service public, ses priorités, mais aussi son approche concertée, solidaire et durable, pour une ville qui nous ressemble, et dans laquelle chacun puisse se retrouver.

### **1.1 Prioriser l'éducation, l'enfance et la jeunesse**

En premier lieu, comme les années passées, une large part du budget 2020 sera consacrée **à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse**, avec une volonté de renforcer l'accompagnement des familles en leur proposant un parcours social et éducatif global, qui au-delà de l'accueil dans les structures et établissements proposés, trouve une cohérence au regard du croisement évident des politiques petite enfance, éducative et jeunesse.

La construction d'un environnement favorable à l'épanouissement de l'enfant, la lutte contre les inégalités, mais également l'apprentissage et la formation des jeunes adultes de demain, constituent autant d'objectifs stratégiques, qui sont d'ailleurs partagés avec la communauté éducative, ainsi que les partenaires associatifs et institutionnels, notamment la CAF.

Ces choix s'inscrivent certes en cohérence avec l'évolution démographique de la ville, qui oblige la ville à s'adapter à la croissance des effectifs scolaires (2 210 enfants inscrits dans les douze écoles publiques de la ville), et à intégrer les besoins nouveaux en matière d'accueil collectif des jeunes enfants. Mais les moyens financiers conséquents alloués résultent surtout de choix volontaristes dès lors qu'il s'agit de promouvoir le bien-être des enfants, la réussite éducative et l'égalité de tous en matière d'accès aux activités et services proposés par la ville : rythmes scolaires, projet éducatif territorial, politique tarifaire, usages numériques dans les écoles, lieu ressource pour les « 15-25 ans »,...

Les politiques publiques en faveur de l'éducation, l'enfance et la jeunesse représentent un montant global de près **de 11,35 millions d'euros** au budget 2020 (8,41 millions d'euros en fonctionnement et 2,93 millions d'euros en investissement), soit **36%** du budget global de fonctionnement, et **41%** des dépenses d'équipements.

Le développement durable est au cœur des projets éducatifs développés. L'affirmation de la ville dans la démarche « Mon restau responsable » qui participe notamment au plan pluriannuel de lutte contre le gaspillage alimentaire est de ce point de vue assez remarquable. Elle traduit une volonté collective de faire évoluer les pratiques en matière de consommation responsable et de doter la ville d'un référentiel d'action vertueux en la matière.

Enfin, le lancement, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, des travaux de construction du nouveau multi accueil à la Chabossière est l'un des projets emblématiques de la fin du mandat. Au terme d'une réflexion menée avec les services municipaux, ceux de la CAF et de la PMI, l'équipement futur, d'une capacité de 36 places, offrira une réponse adaptée aux besoins d'accueil collectif des familles couéronnaises. Là encore, des considérations environnementales (conception du bâtiment, utilisation de matériaux bio-sourcés,...) mais également sociales (intégration dans les marchés publics de travaux de clauses d'insertion des personnes éloignées de l'emploi) font partie intégrante du projet, en cohérence avec les orientations de l'Agenda 21 local en la matière.

#### Les chiffres clés du budget 2020 :

**6 982 000 €** de crédits pour le fonctionnement des écoles, des accueils péri-éducatifs et de loisirs, et de la restauration : dotations, fournitures et prestations de services requises, dépenses de fluides et de personnel des 130 agents travaillant dans les écoles et à la restauration

**1 911 000 €** de recettes liées aux services scolaires, péri-éducatifs et de restauration (participations familles et CAF, dotations de l'Etat)

**1 038 000 €** de crédits pour le fonctionnement des structures petite enfance, multi accueils, crèche familiale et RAM, et **380 000 €** de recettes pour les services proposés (participations familles et CAF)

**543 000 €** de recettes au titre du contrat enfance jeunesse conclu avec la CAF

**669 000 €** de dépenses d'équipements pour les projets d'investissement à destination des écoles (travaux de réhabilitation des bâtiments et sites scolaires, développement des usages numériques, renouvellement des matériels et mobiliers scolaires, périscolaires et de restauration,...) (détail article 2.2.2.3 ci-dessous).

**2 150 000 €** de crédits 2020 pour le projet de construction d'un nouveau multi accueil à la Chabossière, pour un coût prévisionnel global de 2 250 000 €. A noter que ce projet est susceptible de faire l'objet de co-financements (Région Pays de la Loire, CAF) à hauteur d'environ 600 000 € (sous réserve de validation des dossiers de subventions en cours).

## **1.2 Promouvoir les initiatives locales et le soutien aux associations**

Avec ses 150 associations actives, soit près de 10 000 adhérents, la vitalité associative de la commune constitue une particularité que la municipalité continue d'accompagner et de soutenir sur un plan financier, logistique et humain. La création au cours de l'année 2019, d'un service municipal dédié aux associations illustre parfaitement le souhait de la ville de promouvoir et fédérer au mieux les initiatives locales et d'accroître la visibilité des nombreuses actions associatives menées sur le territoire.

De la même manière, à l'issue de la deuxième édition de l'appel à initiatives citoyennes, la ville soutient en 2020 les projets des lauréats retenus (jardin sensoriel à la Maison d'Accueil Spécialisée, et projet d'école verte à l'initiative des parents d'élèves des écoles Léon Blum/Anne Franck), qui constituent autant d'initiatives durables, novatrices et reproductibles sur le territoire.

### **Les chiffres clés du budget 2020 :**

**127** associations/sections subventionnées pour un montant de **1 106 868 €** (subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles)

**240 000 €** de subvention à l'Amicale Laïque Couëron centre pour l'organisation de l'ALSH

**178 890 €** de subvention pour le centre Pierre Legendre, **et 166 250 €** pour le centre Henri Normand

**162 000 €** de subvention pour l'école de musique

## **1.3 Renforcer la solidarité et la cohésion sociale**

L'évolution permanente des services et du dispositif d'aide proposés par le CCAS, mais également le renforcement du partenariat avec les institutions et les associations à caractère social demeure un axe fort d'une politique sociale qui s'inscrit pleinement dans les réalités et les enjeux du territoire.

C'est donc dans un souci de cohérence et de complémentarité avec les différents acteurs locaux (Nantes Métropole, le Département, les associations...) que l'action du CCAS se construit au quotidien, en cherchant constamment à s'adapter à l'évolution de la société et à ses répercussions sur la vie quotidienne des ménages les plus fragiles : accroissement et vieillissement démographique, évolution des structures familiales, développement du numérique,...

La subvention versée au CCAS permettra ainsi de consolider les prestations et services déjà existants (dispositif d'aide sociale, services à destination des personnes âgées,...) mais également de développer des actions spécifiques en cohérence avec ses propres orientations budgétaires, qui seront débattues en janvier prochain.

Le projet de réalisation d'un village seniors sur le quartier de la Métairie, dont le lancement des travaux se fera dans les semaines à venir, est le fruit d'une démarche de concertation approfondie. Porté par le bailleur Habitat 44, et soutenu financièrement par la Ville à hauteur 448 594 € (hors part subventionnée par le Département), le programme de l'opération comprend une résidence autonomie de 40 places ainsi que 24 logements locatifs sociaux destinés aux personnes âgées les plus modestes et un espace commun destiné à être un lieu favorisant le lien social et la convivialité. Un partenariat sera établi entre la Ville, Habitat 44 et Adelis (le gestionnaire) afin que ce village s'intègre au mieux dans le parcours résidentiel proposé sur la commune.

### **Les chiffres clés du budget 2020 :**

**1 030 000 €** de subvention de la Ville au CCAS, correspondant à près de 70% du budget du CCAS

**448 594 €** de participation de la ville au projet de village seniors, et **95 000 €** de dépenses d'investissement au titre de la politique de solidarité et de cohésion sociale.

### **1.4 Consolider la dynamique culturelle et sportive**

Au cœur d'une métropole dynamique, la culture et le sport représentent des vecteurs d'attractivité, de développement et de lien social. En cela, les orientations politiques et budgétaires de la ville intègrent, portent et accompagnent des enjeux de société et de territoire incontournables.

Ainsi, la politique culturelle menée depuis le début du mandat a pour ambition de s'adresser à un large public dans un esprit de proximité, d'ouverture et de découverte. Elle met à cette fin l'accent sur la médiation et le travail en partenariat et croise diffusion, encouragement de la pratique amateur et action culturelle. Une attention particulière est portée dans ce cadre au jeune public, dans une perspective de formation du public de demain, avec une volonté de marquer cette identité auprès des habitants et dans la métropole.

De la même manière, la Ville de Couëron développe une politique sportive fondée sur l'accompagnement du milieu associatif sportif concernant l'ensemble des initiatives, liées à des enjeux de santé, de cohésion sociale, de développement durable, de handicap et en faveur des jeunes, autour de deux objectifs principaux, qui sont le renforcement de la qualité des équipements sportifs, et l'accompagnement à la pratique physique et sportive de tous les publics.

Le budget 2020 procédera ainsi à un nouvel effort financier permettant de consolider les actions existantes et de pérenniser l'offre et la diversité des pratiques culturelles et sportives de proximité, tout en renouvelant les temps forts évènementiels qui permettent de toucher un public plus large et de favoriser la participation des habitants.

Enfin, le programme d'investissement prévu en 2020 fait la part belle aux équipements sportifs et culturels qu'il s'agisse de constructions nouvelles ou de réhabilitations particulièrement attendues : lancement des travaux de construction d'une nouvelle halle de tennis sur le complexe René Gaudin, réhabilitation du gymnase Léo Lagrange, maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du dojo, poursuite des études pour la réhabilitation du théâtre Boris Vian.

La mise en œuvre de ces orientations en matière culturelle et sportive se traduit par une proposition budgétaire s'élevant à près de **5,14 millions d'euros** (3,30 millions d'euros en fonctionnement et 1,84 millions d'euros en investissement), soit **14%** du budget global de fonctionnement, et **26%** des dépenses d'équipements.

#### **Les chiffres clés du budget 2020 :**

##### **Fonctionnement :**

**198 000 €** au titre de l'action culturelle transversale, auxquels il convient d'ajouter **202 370 €** de subventions aux associations culturelles

**731 000 €** pour la lecture publique

**302 000 €** pour le spectacle vivant

**157 000 €** pour le patrimoine culturel

**645 000 €** pour la piscine municipale

**1 040 000 €** pour le fonctionnement des installations sportives (terrains et gymnases)

**126 500 €** pour les autres actions de promotion et de soutien à la pratique sportive (dont le soutien aux associations sportives)

**Investissement :**

**112 210 €**, pour les équipements et projets culturels, dont 76 760 € (crédits 2020) pour les études de réhabilitation du Théâtre Boris Vian (accès, façade, sécurisation de la maintenance et réhabilitation du système de traitement de l'air)

**500 000 €** pour l'opération de construction de courts de tennis et de padel supplémentaires au complexe René Gaudin (crédits 2020, dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle de 2 000 000 €)

**946 800 €** pour la réfection du gymnase Léo Lagrange (couverture, isolation, chauffage, luminaires)

**1.5 Consolider l'aménagement du territoire et le cadre de vie**

L'évolution démographique constatée ces dernières années témoigne d'une commune accueillante et attractive, qui s'appuie sur les richesses naturelles de son territoire, mais également sur les engagements de la ville et de la métropole pour soutenir l'emploi et le développement économique, l'agriculture périurbaine, la construction maîtrisée de logements, la préservation et la valorisation des espaces naturels, ainsi que l'amélioration continue des transports.

Les interventions complémentaires de la ville et de Nantes Métropole sur leurs compétences respectives participent ainsi à la qualité de vie et au bien vivre ensemble, dans le respect d'une identité de territoire singulière et à laquelle les Couëronnais sont particulièrement attachés.

En outre, l'aménagement durable du territoire est un levier d'action majeur pour conjuguer le développement urbain avec une empreinte écologique soutenable. Le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM), qui constitue depuis son adoption en avril 2019 le document de référence en matière d'urbanisme et de planification urbaine, est la traduction d'une approche renouvelée en matière d'organisation du territoire, et de prescriptions liées à la préservation de l'environnement.

La ville a déjà intégré de nombreuses pratiques vertueuses en la matière (gestion différenciée sur l'espace public, réduction et tri des déchets,...) mais les perspectives, auxquelles le budget 2020 entend répondre en partie, sont nombreuses.

Enfin, la consolidation du cadre de vie va de pair avec une ville apaisée. Le renforcement de la politique de sécurité et de tranquillité publique, à travers une meilleure connaissance des risques et l'amélioration des actions de prévention, constitue l'un des axes de travail pour l'année à venir. En cela, le budget 2020 renforce les moyens financiers alloués à cette politique en permettant ainsi l'animation du comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), ainsi que la mise en œuvre de projets de prévention des risques majeurs, d'aménagement et de sécurisation de l'espace public et des manifestations.

Les dépenses municipales liées à la politique d'aménagement du territoire et cadre de vie s'élèvent à **3,16 millions d'euros** (2,66 millions d'euros en fonctionnement, et 0,5 millions d'euros en investissement), soit 11% du budget de fonctionnement, et 7% du budget d'investissement.

**Les chiffres clés du budget 2020 :**

**1 679 000 €** pour les espaces verts et naturels : dont 318 500 € de fournitures et prestations de service en fonctionnement, 1 070 000 € de dépenses de personnel, et 289 000 € en investissement (sécurisation de l'espace public, entretien des espaces paysagers, valorisation et embellissement du patrimoine paysager).

**820 000 €** pour l'aménagement urbain et l'action foncière, dont 139 000 € de charges générales, 489 000 € de dépenses de personnel, et 190 000 € de prélèvement au titre de la loi SRU

**659 000 € pour la prévention et la tranquillité publique**, dont 451 000 € en fonctionnement (correspondant principalement à des dépenses de personnel), et 208 000 € en investissement.

## **1.6 Renforcer la dimension durable des ressources internes de la Ville**

La mise en œuvre des politiques publiques présentées ci-dessus s'appuie sur des fonctions supports dont les missions principales sont d'optimiser le fonctionnement et les ressources financières, humaines, et patrimoniales de la collectivité, et ceci afin de concilier au mieux la qualité, le coût et les conditions de travail dans une vision prospective et durable.

La dimension transversale des services ressources permet par ailleurs de structurer l'organisation, et de garantir sa cohérence par l'identification de processus et l'édiction de règles de fonctionnement, contribuant à une culture de gestion commune porteuse d'amélioration de l'efficacité et de la qualité de vie au travail.

Ces fonctions supports concernent principalement les finances et la commande publique, les ressources humaines, la mission organisation et performance, le système d'information, les moyens généraux, et le patrimoine bâti, pour un budget prévisionnel global de **4 917 000 €** en fonctionnement intégrant les fournitures, prestations de services requises, et les charges de personnel.

Dans ce cadre, la municipalité poursuit, de manière volontariste, la mise en œuvre d'un programme d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti existant, pour lequel la municipalité accroit ses efforts en 2020 au regard des enjeux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et de confort des usagers.

Par un programme d'investissement nettement rehaussé en la matière, la ville fait des questions de rénovation thermique et de transition énergétique l'un des axes forts de son budget 2020 : travaux de couverture, d'isolation et d'étanchéité, rénovation des chaufferies existantes,... Avec près de 64 000 m<sup>2</sup> de bâtiments municipaux à entretenir et moderniser, les efforts financiers qui seront consentis aux projets de rénovation, maintenance, et sécurisation du patrimoine constituent sans aucun doute l'un des enjeux majeurs du prochain mandat.

De la même manière, la ville poursuit en 2020 son programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux, conformément à son Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP). C'est un crédit de 315 000 € qui est prévu en 2020 pour la réalisation de travaux sur onze bâtiments correspondant à la phase 1 de l'ADAP, ainsi que pour les études des phases 2 et 3, qui s'étaleront sur le prochain mandat.

Enfin, la mise en œuvre des politiques publiques ci-dessus ne saurait se faire sans un système d'information consolidé, maîtrisé et évolutif, qui constitue un enjeu stratégique dans l'optimisation des processus de travail en interne, la maîtrise de l'information et dans le développement des services aux usagers.

A ce titre, le budget 2020 intègre le projet de refonte de l'infrastructure informatique de la ville et du CCAS (serveurs, solution de sauvegarde, postes de travail). Son renouvellement constitue en effet le socle de la mise en œuvre du schéma directeur informatique, et des projets d'informatisation prévus sur les deux prochaines années, et qui ont été précisés au rapport d'orientation budgétaire : renouvellement du système d'information ressources humaines (SIRH), renouvellement de l'application de gestion du courrier, refonte des processus de maintenance des bâtiments, dématérialisation du pointage des enfants sur les temps périscolaires et de restauration,...

### **Les chiffres clés du budget 2020 :**

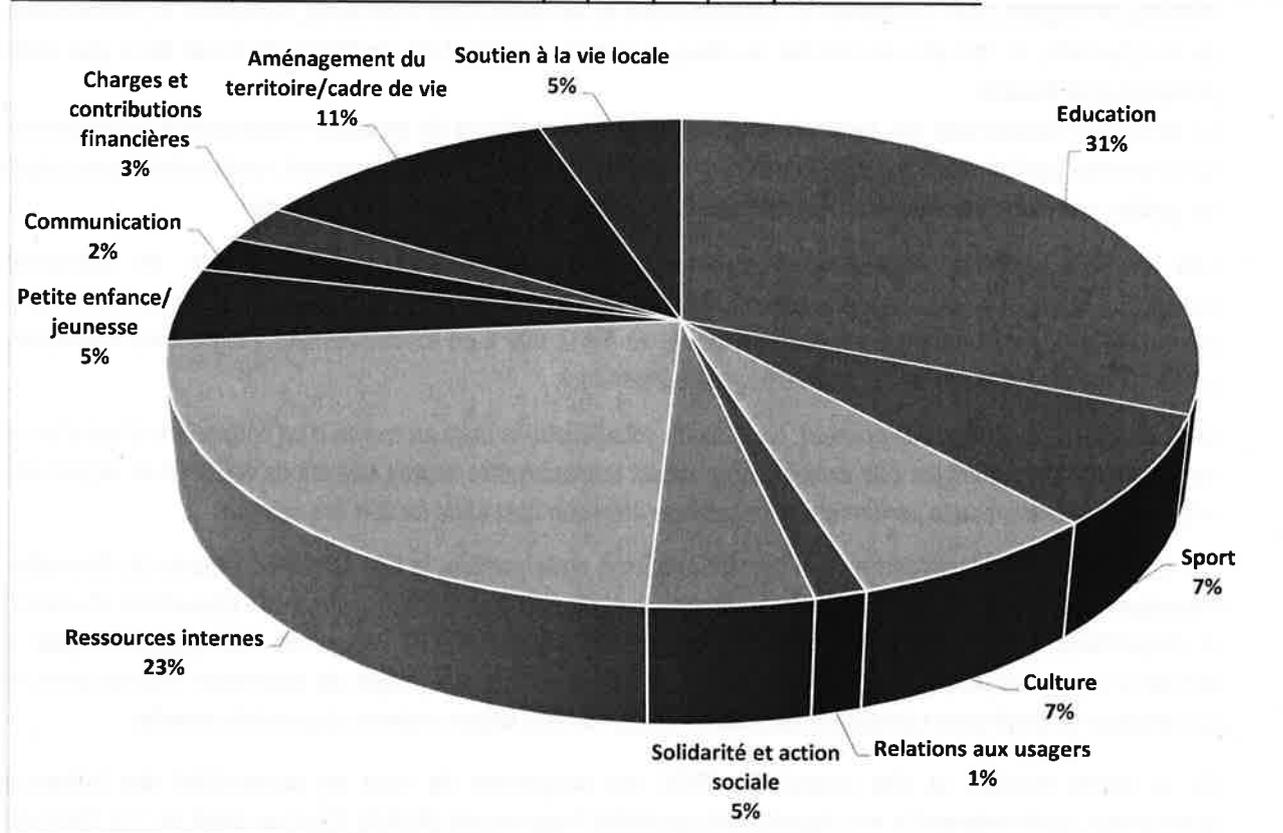
**966 790 €** de dépenses d'investissement liées aux systèmes d'informations (projet de refonte de l'infrastructure informatique, logiciels,...)

**502 600 €** de travaux d'entretien/maintenance, et de conformité réglementaire et sécurité des bâtiments municipaux (fonctionnement et investissement, hors projets déjà déclinés dans les politiques publiques sectorielles ci-dessus)

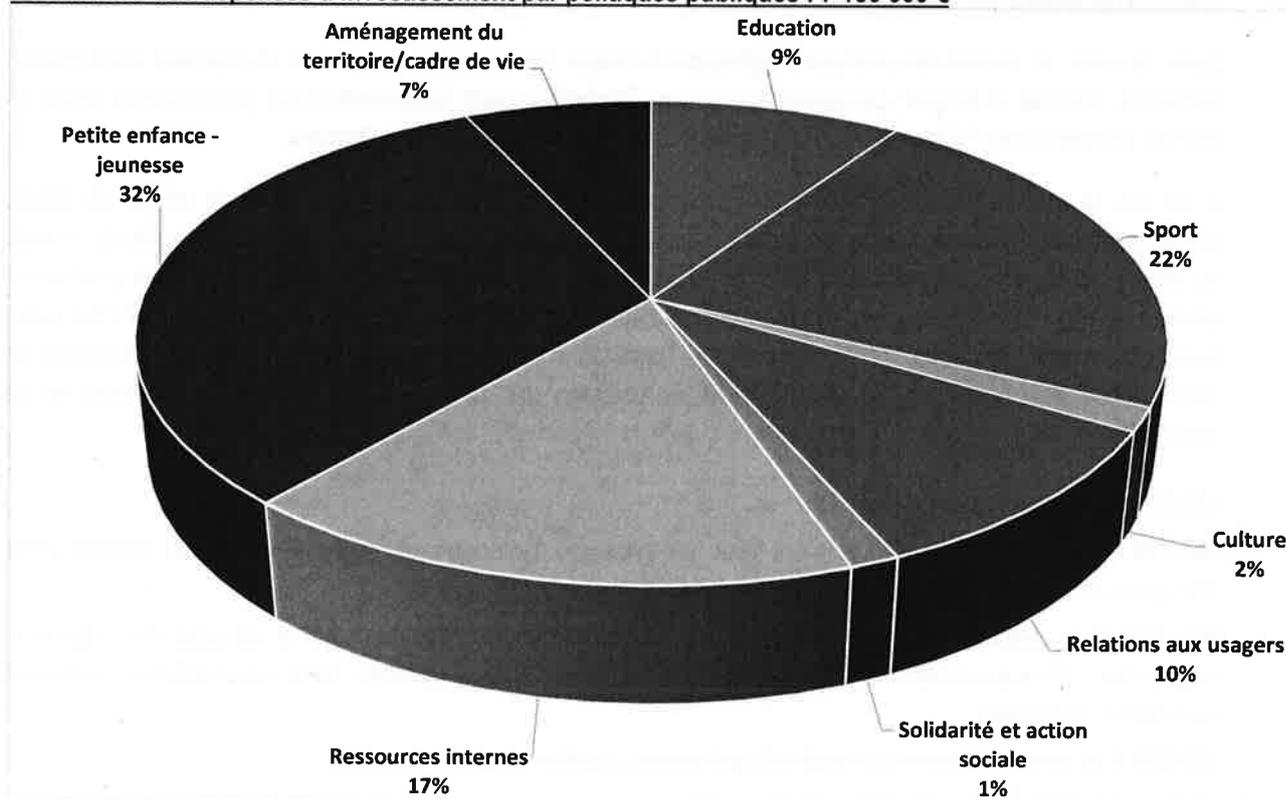
**120 200 €** de renouvellement des matériels techniques, mobilier et parc automobile

968 000 € de dépenses liées aux consommations de fluides et d'énergie (eau, électricité, gaz, contrat d'entretien des installations de chauffage,...

**Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politiques publiques : 23 400 000 €**



**Déclinaison des dépenses d'investissement par politiques publiques : 7 150 000 €**



## 2 Budget 2020, les équilibres financiers

### Equilibre du budget 2020

L'adoption du budget pour 2020 s'inscrit dans une stratégie financière pluriannuelle qui vise à préserver à moyen terme la santé financière de la collectivité dans le respect des orientations 2020 ci-dessous :

- Une perspective de croissance soutenue des recettes de fonctionnement (+3,71%)
- Une dynamique rehaussée des dépenses de fonctionnement (+3,91%)
- Une épargne préservée dans le respect des règles d'équilibre budgétaire
- Un endettement maîtrisé et financièrement soutenable
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité locale

<b>Fonctionnement : 24 700 000 €</b>	
Charges de personnel : 15 285 000 € (61,88%)	Impôts et taxes locales : 13 990 644 € (56,66%)
Charges à caractère général 4 940 000 € (20,00%)	Dotations de Nantes Métropole 4 192 356 € (16,97%)
Subventions, autres dépenses de gestion 2 956 000 € (11,97%)	Dotations Etat : 3 093 000 € (12,53%)
Intérêt de la dette : 219 000 € (0,89%)	Participation CAF 1 193 000 € (4,83%)
<b>Dotation amortiss. et provisions</b> 810 000 € (3,28%)	Autres recettes de gestion : 2 131 000 € (8,63%)
Virement à la section d'invest. 490 000 € (1,98%)	Op.d'ordre : 100 000 € (0,40%)
<b>Investissement : 8 725 000 €</b>	
Remb. capital de la dette : 970 500 € (11,12%)	<b>Virement de la section de fonct.</b> 490 000 € (5,62%)
Dépenses d'équipement et autres immobilisations : 7 154 500 € (82,00%)	<b>Dotations aux amortissements</b> 790 000 € (9,05%)
Opérations d'ordre : 600 000 € (6,88%)	Recettes d'équipement : 772 027 € (8,85%)
	Emprunt d'équilibre : 6 172 913 € (70,75%)
	Opérations d'ordre : 500 000 € (5,73%)

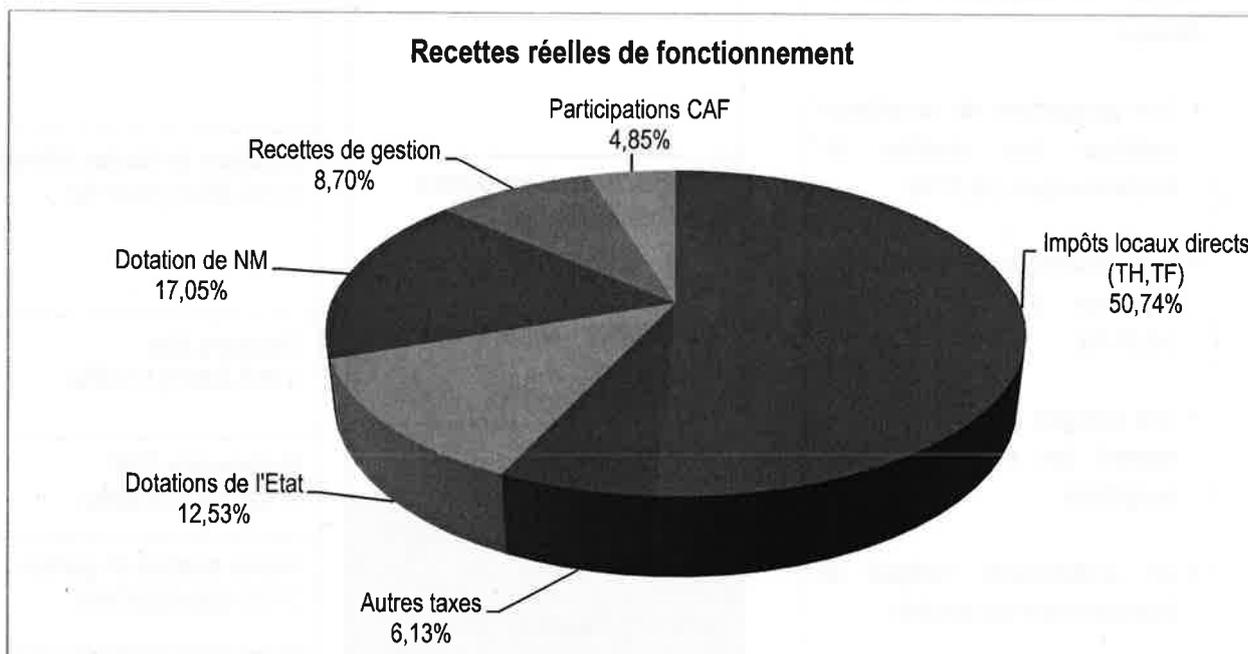
## 2.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **24 700 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2019 initial, il s'agit d'une progression de **930 000 €, soit + 3,91%**.

### 2.1.1 Une croissance soutenue des recettes réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **24 600 000 €**, soit une progression de **3,71%** par rapport au BP 2019.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure du budget 2020 reste très proche de celle de 2019. Les parts que représentent les différents « blocs » de recettes (dotations Etat, Nantes Métropole, impôts,...) ne connaissent que peu de modifications. La fiscalité directe locale continue de se renforcer dans le budget global, principalement au détriment des dotations de l'Etat.

Les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) constituent toujours la part la plus importante (+ de 50% des recettes). En revanche, le dégrèvement total de la taxe d'habitation pour environ 81% des contribuables à Couëron représente, en 2020, un montant d'environ 5,30 millions d'euros. C'est ainsi plus de 42% du produit global des impôts locaux perçu par la collectivité qui sera versé par l'Etat et non plus par les contribuables.

Si cette mesure est relativement transparente en 2020 pour les budgets des collectivités, la suppression totale de la taxe d'habitation (dès 2021 dans tous les budgets locaux), entrainera une redistribution profonde du « panier fiscal », qui pose clairement la question de l'autonomie financière des collectivités. L'impact, dans le temps, du transfert de la part départementale de la taxe foncière vers la commune sur la dynamique fiscale reste à évaluer.

**2.1.1.1 Une dynamique fiscale liée à l'évolution démographique de la commune**

	Bases prévisionnelles 2019	Estimation Bases prévisionnelles 2020	Evolution 2018-2019
Taxe d'habitation	29 405 000,00 €	30 490 000,00 €	3,69%
Foncier bâti	23 770 000,00 €	24 645 000,00 €	3,68%
Foncier non bâti	250 000,00 €	259 310,00 €	3,72%

	Taux 2019	Taux 2020	Evolution
Taxe d'habitation	21,43%	21,43%	0,00%
Foncier bâti	23,31%	23,31%	0,00%
Foncier non bâti	78,70%	78,70%	0,00%

	Produit estimés 2019	Produits estimés 2020	Evolution
Taxe d'habitation	6 301 492,00 €	6 534 007,00 €	3,69%
Foncier bâti	5 540 787,00 €	5 744 750,00 €	3,68%
Foncier non bâti	196 750,00 €	204 077,00 €	3,72%
<b>Totaux</b>	<b>12 039 029,00 €</b>	<b>12 482 833,00 €</b>	<b>3,69%</b>

	Effet bases	Effet taux	Somme
Taxe d'habitation	232 515,00 €	- €	232 515,00 €
Foncier bâti	203 963,00 €	- €	203 963,00 €
Foncier non bâti	7 327,00 €	- €	7 327,00 €
<b>Totaux</b>	<b>443 804,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>443 804,00 €</b>

**Les taux de fiscalité locale ne sont pas augmentés en 2020**, le taux spécifique à la taxe d'habitation est d'ailleurs réglementairement gelé (article 5 de la loi de finances pour 2020).

La progression du produit des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) est donc liée à la seule évolution « physique » des bases, principalement en raison de l'évolution démographique de la ville (nombre de logements), mais également de l'augmentation de la valeur locative.

La dynamique des bases fiscales est évaluée à **+3,69%**, intégrant la revalorisation cadastrale qui s'établira à **+0,9%** (montant voté dans le cadre de la loi de finances pour 2020).

### 2.1.1.2 Les autres taxes locales :

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 507 811 €**. Elles comportent notamment :

- Les droits de mutation : **820 000 €**. L'inscription relative aux droits de mutation est réajustée à la hausse en 2020 (+50 000 €, par rapport à 2019). Son montant réel constaté en 2019 a connu un fléchissement par rapport à 2018, mais la ville anticipe une relative bonne tenue de cette taxe, dynamisée à la fois par le nombre et le montant moyen des transactions immobilières sur la commune.
- La taxe sur l'électricité : **370 000 €** : De la même manière, l'inscription budgétaire est réévaluée à la hausse par rapport au BP 2019 (+15 000 €), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.
- La taxe sur les déchets : **110 000 €**. Le montant est ajusté en cohérence avec la déclaration de tonnage de déchets traité par l'usine Arc en Ciel. Son montant reste parfaitement stable entre 2019 et 2020.
- La taxe sur la publicité extérieure : **95 000 €**. Le montant 2020 est légèrement augmenté par rapport à 2019 (+2 500 €), en cohérence avec le volume des enseignes et panneaux publicitaires constaté sur la dernière année.
- La taxe sur les pylônes électriques : **76 000 €**. Le montant est légèrement réévalué à la hausse (+ 2 000 €), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.

### 2.1.1.3 Les dotations de l'Etat

#### ○ Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Depuis 2018, l'enveloppe de la DGF est stabilisée dans le budget de l'Etat. En revanche, sa redistribution par collectivité peut connaître des variations, à la hausse ou à la baisse, en fonction des potentiels fiscaux par habitant des communes, et de la dynamique de population. Par ailleurs, l'abondement des mécanismes de péréquation (dotation de solidarité urbaine (DSU) ou dotation de solidarité rurale (DSR,...) est financé par une redistribution horizontale de la DGF entre les communes bénéficiaires.

En 2020, il est donc anticipé une **diminution de 50 000 € (-1,93%)** par rapport au montant notifié 2019, et correspondant en partie à l'écrêtement pour contribution aux mécanismes de péréquation (-75 000 €), et en partie à un effet « gain de population » (+25 000 €).

Montant estimé de la DGF 2020 : **2 535 000 €**

#### ○ La dotation nationale de péréquation (DNP) :

Cette dotation connaît une diminution depuis plusieurs années et ceci en raison de l'augmentation du potentiel financier de la commune. L'inscription budgétaire s'inscrit ainsi dans une perspective de conservation de cette dotation en 2020, en intégrant une nouvelle diminution de 10% au titre de la garantie d'attribution, soit une baisse de **6 000 €**.

Montant estimé de la DNP 2020 : **52 000 €**

#### ○ Les allocations compensatrices :

Ces dotations sont extrêmement fluctuantes d'une année sur l'autre en fonction des exonérations consenties par l'Etat en matière d'impôts locaux, et constituent des variables d'ajustement de l'enveloppe globale des concours de l'Etat aux collectivités locales. En 2018 et en 2019, l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement, ainsi que la compensation de la mesure d'exonération de la taxe d'habitation des veufs/veuves

bénéficiant de la demi-part fiscale complémentaire pour le calcul de leur impôt, avait amené ponctuellement à une augmentation de ces dotations pour Couëron.

En 2020, il est donc anticipé une baisse de ces allocations compensatrices de - 60 000 €, en attendant leur notification au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Montant 2020 estimé de la compensation au titre des exonérations des taxes foncières et taxe d'habitation : **350 000 €**

○ Le fonds de soutien aux rythmes scolaires

Ce fonds de soutien est alloué aux communes conservant une semaine scolaire de 4,5 jours, et s'élève à 50 € par enfant scolarisé, soit un montant estimé à **105 000 €**.

**2.1.1.4 Les participations de Nantes Métropole**

Les participations provenant de la Métropole sont contractualisées et composées de :

- L'attribution de compensation (AC) : **3 147 356 €** (montant constant chaque année)
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : **1 000 000 €** : Son montant est réajusté à la hausse, l'enveloppe de la DSC distribuée étant elle-même indexée sur l'évolution des produits fiscaux et des dotations perçues par Nantes Métropole.
- Le fonds de concours versé pour le fonctionnement de la Gerbetière : **10 000 €**

**2.1.1.5 Les participations de la CAF**

Les participations de la CAF s'élèvent à **1 193 000 €** en 2020 et correspondent :

- à la prestation de service ordinaire (PSO) dans le cadre des activités péri-éducatives et de loisirs sans hébergement (ALSH) : **375 000 €**
- au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : **543 000 €**
- à la prestation de service unique (PSU) pour les structures petite enfance : **275 000 €**

**2.1.1.6 Les autres recettes de gestion**

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **2 142 800 €**. Elles sont composées principalement :

- Des produits des services publics mis à disposition des Couëronnais : **1 690 000 €**
- Des revenus de location des salles, immeubles et équipements communaux : **223 000 €**
- Du remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire) : **220 000 €**
- De la participation financière des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : **22 000 €**

L'inscription budgétaire des produits des services (**1 690 000 €**) est en légère hausse par rapport au BP 2019 (+2,18%).

Ce sont toujours les services périscolaires et de restauration qui en représentent la part la plus importante (plus de 82%).

Dans un contexte de non augmentation des tarifs municipaux en 2020, c'est la fréquentation, ainsi que l'évolution du quotient familial moyen (les tarifs étant assis sur un taux d'effort) qui déterminent l'évolution de ces recettes. Son montant reste très important, même s'il est anticipé un léger fléchissement de la dynamique constatée ces dernières années.

Ces produits se déclinent principalement comme suit :

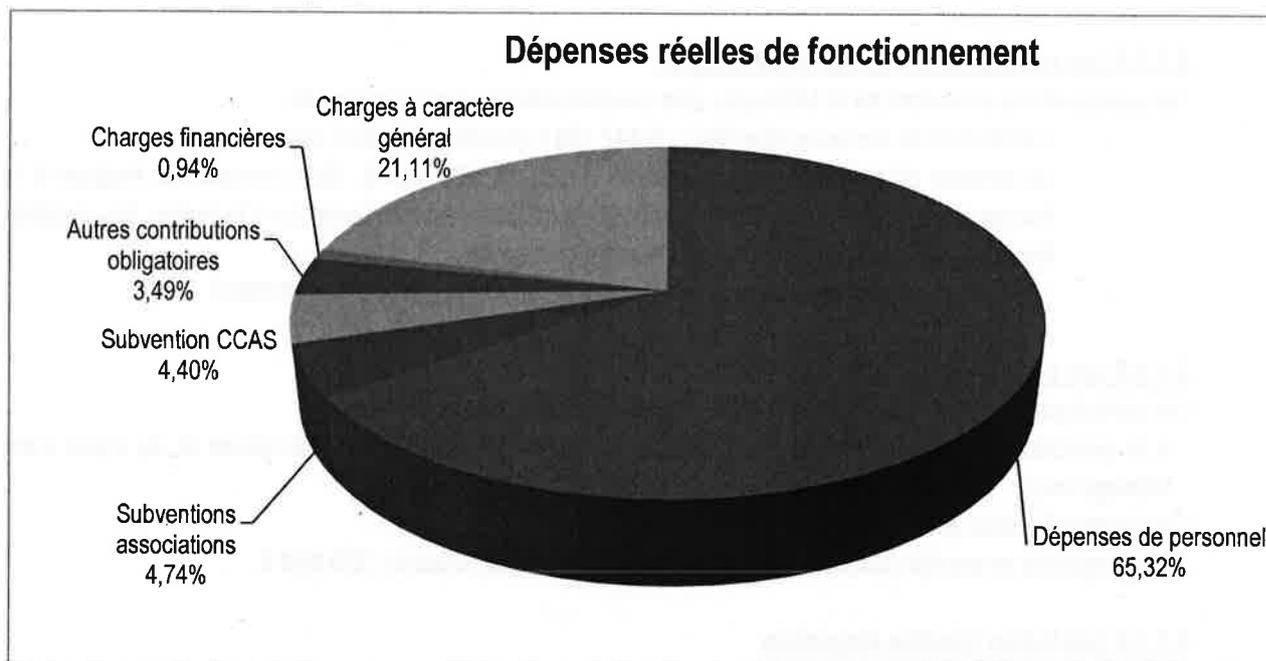
- Les produits des services de restauration scolaire : **1 000 000 €** (59% des produits)
- Les produits liés à l'activité périscolaire et d'accueil de loisir : **395 000 €** (23% des produits)

- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **34 000 €**, en complément d'un montant de **52 000 €** de participation des collèges et lycées à la mise à disposition des équipements sportifs (5% des produits)
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **30 000 €** (2% des produits)

## 2.1.2 Une dynamique rehaussée des dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **23 400 000 €**, soit une progression relativement soutenue de **3,91%** par rapport au BP 2019.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure 2020 des dépenses de fonctionnement est également relativement proche de celle de l'année passée. Pour mémoire, le budget 2019 avait été impacté par le transfert de la compétence petite enfance du CCAS vers la Ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, procédant ainsi à un rééquilibrage des parts entre les charges de personnel et la subvention au CCAS.

Le budget 2020 procède ainsi à un léger réajustement de ces deux postes (part de la subvention au CCAS qui passe de 3,51% à 4,40% en 2020, et part des charges de personnel qui passe de 66,01% à 65,32% en 2020) pour tenir compte des résultats constatés en 2019, en complément des besoins identifiés pour 2020.

Les autres « blocs » de dépenses restent globalement stables par rapport au budget 2019.

### 2.1.2.1 Les charges à caractère général

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **4 940 000 €**, soit une progression relativement soutenue de **5,11%** par rapport au BP 2019.

Elles représentent 21,11% des dépenses réelles de fonctionnement, une part en légère hausse par rapport à celle constatée au BP 2019 (20,87%).

Elles correspondent notamment aux dépenses :

- liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, ateliers éducatifs,...) : **1 070 324 (+5,72%)**

- de fluides (eau, électricité, gaz,...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **903 000 €**
- d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux (fournitures et prestations de services) : **754 000 €**
- d'entretien et de maintenance des espaces publics (espaces naturels, terrains de sports,...) : **413 500 €**
- liées à la mise en œuvre des politiques culturelles de la ville : **357 300 €**
- liées à l'infrastructure informatique et de téléphonie, et à la mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance,...) : **325 824 €**

Pour la deuxième année consécutive, cette progression est la traduction d'une activité soutenue pour l'ensemble des services municipaux qu'il s'agisse du développement d'actions ciblées dans les différentes politiques publiques mentionnées en 1<sup>ère</sup> partie, ou de l'accompagnement de l'évolution socio-démographique de la commune, en particulier des effectifs scolaires, et du recours des familles aux prestations de services associées. Comme il était indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, viennent s'ajouter à la mise en œuvre des projets structurants mentionnés ci-dessus, les coûts contraints liés à l'inflation, et aux revalorisations contractuelles des marchés publics, dans un contexte économique globalement défavorable.

#### 2.1.2.2 Les dépenses de personnel

Elles s'élèvent à **15 285 000 €** en 2020, soit une progression de **2,83%** par rapport au budget 2019, et représentent près des deux tiers du budget total (65,32%).

Cette progression maîtrisée de la masse salariale s'explique par :

- l'évolution des effectifs liés aux emplois permanents (effet des vacances de postes pourvues dans le courant de l'année 2019 et des créations de postes intervenues en 2019 ou prévues en 2020) ou temporaires (renforts, remplacements, stages,...) : + 149 600 €
- la poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire : + 147 000 €
- la promotion sociale des agents (avancement de grade et d'échelon) : + 119 000 €
- la mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) procédant à un reclassement indiciaire des agents : + 2 0 000 €
- l'augmentation de l'assurance du risque statutaire suite au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des effectifs de la petite enfance du CCAS vers la ville : + 41 000 €

#### 2.1.2.3 Les subventions de fonctionnement versées

Comme évoqué en première partie, les subventions de fonctionnement versées représentent 9,14% du budget 2020 et se décomposent en deux parts :

- Les subventions de fonctionnement aux associations : 1 085 371 € (hors subventions exceptionnelles)
- La subvention au CCAS : 1 030 000 €

L'évolution de ces deux montants s'inscrit parfaitement dans les orientations budgétaires déterminées, à savoir la consolidation de l'enveloppe globale aux associations, qui augmente d'environ 17 000 €, et réajustement à la hausse de la subvention d'équilibre au CCAS (+230 000 €), compte tenu des ressources propres du CCAS, et des dépenses qui seront votées au Conseil d'Administration du CCAS de février prochain.

### **2.1.2.3 Les autres contributions obligatoires**

Ces contributions s'élèvent à 816 000 € et correspondent principalement à la participation de la Ville au financement obligatoire de l'école privée Saint Symphorien (240 555 €), aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (197 000 €), à la contribution de la Ville au fond de péréquation intercommunal (FPIC) à hauteur de 72 000 €, ainsi qu'au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (190 000 €) pour carence de logements sociaux sur le territoire communal.

### **2.1.2.4 Les charges financières**

Les charges financières s'élèvent à **219 000 €**, et sont en nette diminution par rapport à 2019 (-14,12%), traduction d'une phase de désendettement qui se poursuit depuis la dernière mobilisation d'emprunt bancaire en 2017.

La part des charges financières dans le budget de la Ville est ainsi marginale (0,94%), la Ville disposant d'une structure de dette parfaitement saine (composée à 100% de taux fixe).

### **2.1.2.5 Les charges exceptionnelles**

Elles font l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de **61 000 €**, dont 21 497 € de subventions exceptionnelles aux associations, et 26 000 € de remboursement du FCTVA dans le cadre du protocole transactionnel conclu entre la Ville, la MAF, et la SMABTP, dans le cadre de la prise en charge du désordre du sol sportif du gymnase Léo Lagrange (délibération n°2019-45 du 24 juin 2019). Au total, les charges exceptionnelles représentent 0,26% des dépenses totales, ce qui est marginal.

## **2.1.3 La préservation de l'épargne et de la capacité d'autofinancement**

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute**. Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Ecart en valeur</b>	<b>%</b>
Dépenses de gestion	22 230 000,00 €	23 120 000,00 €	890 000,00 €	4,00%
Recettes de gestion	23 700 000,00 €	24 580 000,00 €	880 000,00 €	3,71%
<b>Epargne de gestion courante</b>	<b>1 470 000,00 €</b>	<b>1 460 000,00 €</b>	-10 000,00 €	<b>-0,68%</b>
Dépenses exceptionnelles	35 000,00 €	61 000,00 €	26 000,00 €	74,29%
Recettes exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 455 000,00 €</b>	<b>1 419 000,00 €</b>	-36 000,00 €	<b>-2,47%</b>
Dépenses financières	255 000,00 €	219 000,00 €	-36 000,00 €	-14,12%
Recettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Epargne brute</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	0,00 €	<b>0,00%</b>
Remboursement d'emprunt	947 300,00 €	970 500,00 €	23 200,00 €	2,45%
<b>Epargne nette</b>	<b>252 700,00 €</b>	<b>229 500,00 €</b>	-23 200,00 €	<b>-9,18%</b>

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, la progression des dépenses étant strictement identique à celle des recettes, cela se traduit par un montant d'épargne parfaitement équivalent à celui de 2019, et, par conséquent, à une stabilisation globale des différents indicateurs de santé financière en 2020. Les niveaux d'épargnes sont ainsi conformes à ceux prévus par le cadrage budgétaire pluriannuel, qui déterminait sur la période 2017-2020 les taux de croissance cibles des différents postes budgétaires, pour une situation financière préservée sur l'ensemble de la période considérée. Cette assise financière permet ainsi le financement d'un programme d'investissement rehaussé sur l'année 2020, sans fragiliser les équilibres financiers à moyen terme.

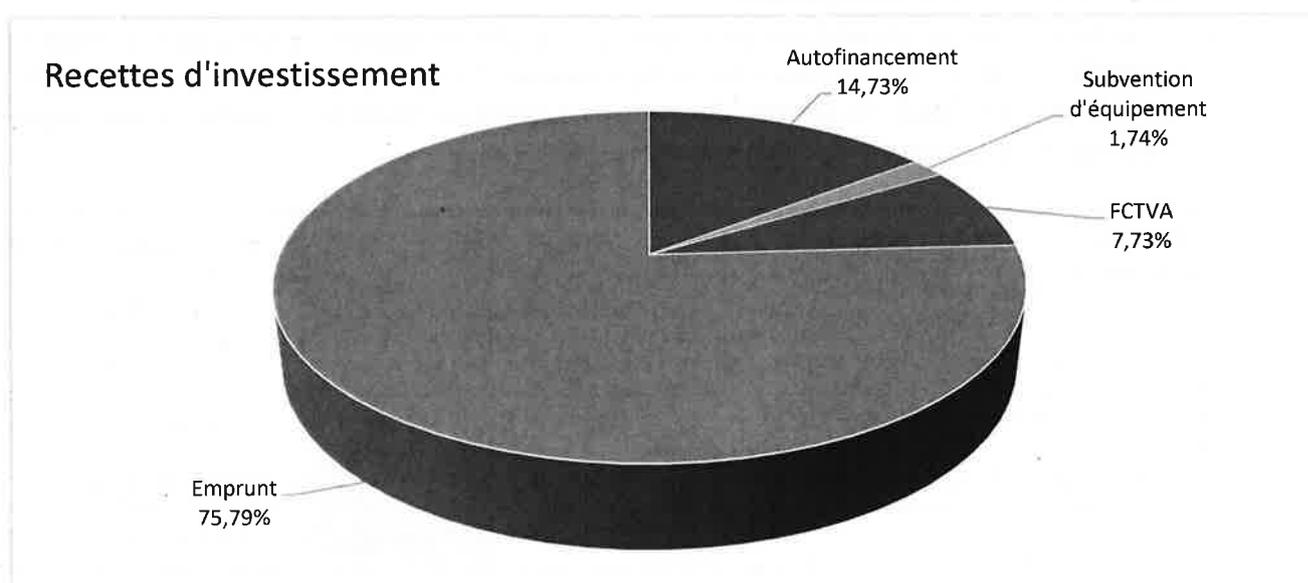
## 2.2 L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **8 725 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre (qui se neutralisent en dépenses/recettes).

### 2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont évaluées à 8 145 000 €, et sont composées :

- de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 200 000 €**
- de deux subventions d'investissement correspondant :
  - à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2019 pour l'opération d'extension du groupe scolaire Jean Zay, par la construction de deux classes en surélévation : montant de **115 687 €**, notifié en décembre 2019.
  - à la participation du Conseil Départemental de Loire Atlantique à l'aménagement de blocs sanitaires sur le terrain d'accueil temporaire des migrants européens non sédentaires : montant de **26 400 €**, notifié en novembre 2019.
- du fonds de compensation de la TVA, sur la base des investissements 2019 : **630 000 €**
- d'un emprunt d'équilibre : **6 172 913 €**



Les ressources propres de la section d'investissement représentent près de 25% du budget d'investissement. La section d'investissement requiert ainsi un emprunt d'équilibre à hauteur de 6 172 913 €, dont le niveau de mobilisation dépendra de l'affectation des résultats constatée au compte administratif 2019.

## 2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Le remboursement en capital de la dette : **970 500 €**
- Les autres immobilisations financières et participations : **4 500 €**
- Les dépenses d'équipements : **7 150 000 €**

### 2.2.2.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, qui s'élèvent à **7 150 000 €** sont détaillées par politique publique en 1<sup>ère</sup> partie, et récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Il s'agit d'un niveau particulièrement élevé d'investissement, qui s'inscrit en cohérence avec les projets structurants déjà lancés ou arrivant en phase opérationnelle en 2020, avec un objectif constant d'évaluation au plus juste des réalisations attendues.

A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2019 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ **556 000 €**, qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

Par ailleurs, la Ville continue de s'engager, dans un cadre pluriannuel, au travers de deux autorisations de programme (AP) de la manière suivante :

- AP2014-01 : Construction du groupe scolaire Jean Zay dans le quartier des marais : **8 700 000 €**. Les crédits de paiement (CP) prévus au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à **111 100 €**, et correspondent au solde des marchés de travaux et de prestations intellectuelles, incluant l'opération d'extension de deux classes supplémentaires livrées fin 2019, ainsi qu'au projet artistique « Métamorphes » qui se poursuit tout au long de l'année 2020.

- AP2019-01 : Réalisation de courts de tennis et de padel couverts au complexe sportif René Gaudin : **2 000 000 €**, dont les crédits de paiements 2020 s'établissent à **500 000 €**.

### 2.2.2.2 Répartition par chapitre budgétaire

Le montant des dépenses d'équipement prévu est plus que doublé par rapport à l'année passée, en raison de la budgétisation des grosses opérations de travaux prévus en 2020/2021 (multi-accueil de la Chabossière, halle de tennis René Gaudin, réhabilitation du gymnase Léo Lagrange, refonte de l'infrastructure informatique, mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP),...)

Chapitre	Libellé	2019	2020	Ecart en valeur	% variation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	607 500,00 €	494 790,00 €	-112 710,00 €	-18,55%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	609 500,00 €	981 350,00 €	371 850,00 €	61,01%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 600 070,00 €	5 562 760,00 €	3 962 690,00 €	247,66%
125	GROUPE SCOLAIRE J. ZAY	689 930,00 €	111 100,00 €	- 578 830,00 €	- 83,90%
<b>TOTAL</b>		<b>3 507 000,00 €</b>	<b>7 150 000,00 €</b>	<b>3 643 000,00 €</b>	<b>103,88%</b>

**2.2.2.3 Récapitulatif des opérations d'investissement 2020 par politique publique :**

Politique publique	Opérations	Montant 2019
<b>Solidarités</b>	Aménagement de blocs sanitaires sur le terrain d'insertion temporaire des migrants de l'Europe de l'Est	90 000,00 €
	Travaux de réfection des logements d'urgence	5 000,00 €
<b>Culture</b>	Théâtre Boris Vian : Etudes de réhabilitation de la façade, sécurisation des accès et réhabilitation du traitement d'air	76 760,00 €
	Projet artistique Jean Zay « Métamorphes »	22 700,00 €
	Acquisition de matériel, mobilier pour les équipements culturels	12 750,00 €
<b>Education - jeunesse</b>	Groupe scolaire Jean Zay – Solde construction initiale et extension de deux classes complémentaires	118 400,00 €
	Usages numériques dans les écoles et solution de pointage scolaire	69 000,00 €
	Ecole Paul Bert - Travaux de restructuration, de maintenance et gros entretien (bureau, salle de réunion, sanitaires, bardage)	43 000,00 €
	Réfection des réseaux et de l'accès voirie de la plateforme M. Gouzil (études - crédits 2020)	47 000,00 €
	Travaux de couverture, d'isolation des combles et d'étanchéité de l'école Marcel Gouzil et de son office de restauration, de l'école Jean Macé, et de la cuisine centrale	125 000,00 €
	Rénovations de chaufferie et divers travaux de maîtrise des fluides pour les écoles Aristide Briand, Louise Michel/Rose Orain, et Léon Blum/Anne Franck	125 000,00 €
	Ecole Aristide Briand – Aménagement d'un petit office de restauration	32 000,00 €
	Autres travaux d'entretien, de sécurisation, de maintenance ou de renouvellement des bâtiments scolaires	66 000,00 €
	Acquisition de mobilier et matériel scolaire, péri-éducatif et de restauration	43 500,00 €
<b>Petite enfance</b>	Construction d'un nouveau multi accueil à la Chabossière	2 150 000,00 €
	Maison de la petite enfance – amélioration du confort thermique	111 000,00 €
	Acquisition de mobilier et matériel pour les structures petite enfance	4 000,00 €
<b>Relations aux usagers</b>	Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (ADAP – crédits 2020)	315 000,00 €
	Etudes de réhabilitation d'une partie du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (secteur urbanisme) et de la salle Condorcet	120 000,00 €
	Réfection du parvis et emmarchements de la salle de la Fraternité	57 600,00 €
	Systèmes d'information : Renouvellement de la solution informatique de gestion des courriers entrants et sortants, développement du site internet	62 500,00 €

	Travaux de sécurisation, de maintenance et modernisation des équipements, salles municipales et matériels mis à disposition des usagers et des associations	151 900,00 €
<b>Sports</b>	Construction de courts de tennis et de padel supplémentaires au complexe René Gaudin (crédits 2020)	500 000,00 €
	Poursuite des études de programmation du projet de construction d'un nouveau gymnase et d'une salle de convivialité à la Chabossière, en remplacement du gymnase Pierre Moisan et du Mille Club (crédits 2020)	7 000,00 €
	Réfection du gymnase Léo Lagrange (toiture, bardage, chauffage, luminaires)	946 800,00 €
	Etudes (maitrise d'œuvre) de réhabilitation du DOJO (toiture, chauffage, luminaires)	75 000,00 €
	Travaux de remplacement des éclairages et luminaires intérieurs sur les sites sportifs Langevin et Pierre Moisan	40 000,00 €
	Autres travaux de sécurisation, de maintenance ou de renouvellement des équipements et matériels sportifs	42 500,00 €
<b>Aménagement du territoire – cadre de vie</b>	Sécurisation de l'espace public, entretien des espaces paysagers, valorisation et embellissement du patrimoine paysager	289 500,00 €
	Acquisition foncières	2 000,00 €
	Prévention et tranquillité publique (système de vidéo-protection, autres aménagements et portiques/équipements de sécurité)	208 000,00 €
<b>Moyens internes</b>	Refonte de l'infrastructure informatique, renouvellement des postes de travail et modernisation/renouvellement des outils logiciels et numériques	835 290,00 €
	Travaux d'entretien courant du patrimoine bâti (conformité réglementaire et sécurité, entretien et maintenance des bâtiments, améliorations d'usage) et travaux de performance énergétique/maîtrise des consommations de fluides et d'énergie (autres que les projets ventilés par politique publique)	235 600,00 €
	Renouvellement des matériels/mobiliers administratifs et techniques, et du parc automobile de la Ville	120 200,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7 150 000,00 €</b>

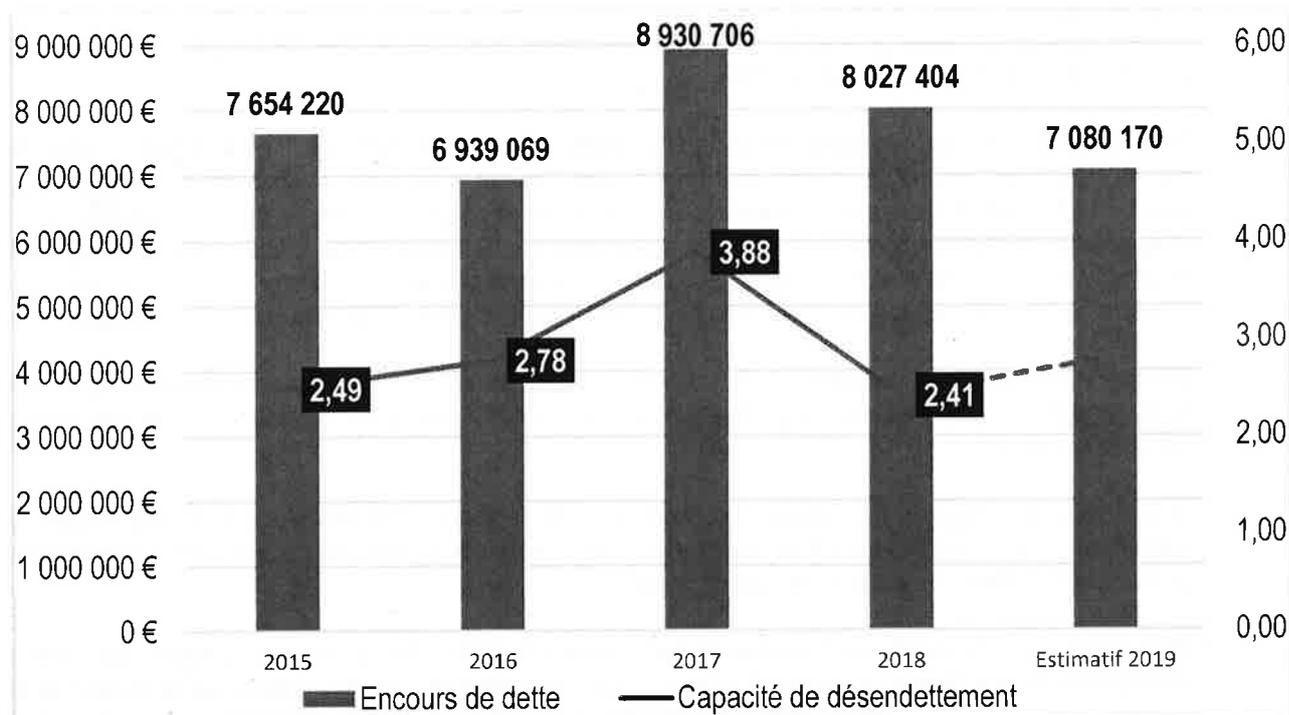
#### **2.2.2.4 Remboursement et évolution de la dette**

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **970 500 €** pour l'année 2020. Ce montant est en légère augmentation (+22 500 €, soit +2,37%) par rapport à 2019, en raison d'un phénomène de dette vieillissante, se caractérisant classiquement par une diminution des intérêts de la dette, et par une augmentation du remboursement en capital.

L'encours de la dette est de 7 080 169,93 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec une durée résiduelle moyenne de 7,78 années, soit un montant moyen par habitant de 327 €.

Le graphique ci-dessous corrèle le niveau d'endettement annuel et la capacité de désendettement (exprimée en année) qui fait le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute. Il démontre bien la phase de désendettement amorcée depuis la contraction du dernier emprunt bancaire en 2017.

La capacité de désendettement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera fonction des résultats du compte administratif 2019, mais devrait dans tous les cas rester en dessous de 3 années, ce qui démontre une situation d'endettement parfaitement maîtrisée et financièrement soutenable à moyen terme.



#### 2.2.2.5 Décomposition des emprunts de la collectivité :

Année emprunt	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 01/01/2020	Année d'extinction
2003	Prêt globalisé investissements 2003	Crédit Agricole	2 500 000,00	616 989,97	2023
2008	emprunt 2007/08 Espace culturel + RAR	DEXIA - Crédit Local	4 000 000,00	1 133 333,19	2024
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22	2 798 778,70	2027
2013	PAF Habitat NM Acquisition 2 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	242 994,28	97 197,70	2024
2015	Accueil Périscolaire Métairie	C.A.F. de Loire-Atlantique	48 000,00	19 200,00	2022
2017	Construction d'un groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	CAF de Loire Atlantique	21 732,00	13 039,20	2023
2017	PAF Habitat NM Acquisition, 8 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55	170 682,83	2028
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00	2 230 948,34	2033
<b>TOTAL</b>				<b>7 080 169,93</b>	

Carole Grelaud : Ce dernier budget de notre mandat sera dans la lignée du débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé au mois de décembre dernier et va le mettre en images. Je cède la parole à Jean-Michel Éon pour la présentation, ensuite le débat sera ouvert.

Jean-Michel Éon : Bonsoir à toutes et à tous.

Comme exprimé par Madame le Maire, nous sommes dans le prolongement des propos que nous avons eus à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Ce mandat s'est construit progressivement dans le respect des engagements pris. Il ne s'est pas construit du jour au lendemain, un budget ne vient pas comme cela hors sol, mais dans un contexte pluriannuel. Nous savions déjà en début de mandat les incertitudes, notamment en ce qui concerne les dotations de l'État. C'est donc depuis le début du mandat que nous avons travaillé à une programmation pluriannuelle du budget qui nous permette en fin de mandat, et au-delà, d'avoir des indicateurs au vert, comme on dit, notamment sur l'épargne et sur notre capacité de désendettement, c'est-à-dire dans une situation la plus saine possible.

Nous avons respecté nos engagements et, comme vous le constaterez, nos indicateurs financiers sont bons avec une épargne brute préservée à un minimum de 1,2 million d'euros et une capacité de désendettement à moins de quatre ans.

Je le répète, ce budget s'est progressivement mis en place et, étant donné qu'il s'agit du dernier budget du mandat, selon moi, il est intéressant de regarder rétrospectivement trois éléments caractérisant la construction de manière pluriannuelle sur ces six dernières années.

Nous avons subi une baisse sans précédent des dotations de l'État. Depuis plusieurs conseils municipaux, nous évoquons une diminution s'élevant entre 6 millions d'euros et 6,5 millions d'euros sur le budget de la commune. Maintenant que nous avons pratiquement les comptes arrêtés de l'ensemble du mandat, nous pouvons dire que sur le mandat 2008-2013, l'ensemble des dotations de l'État s'élevaient à 29 365 000 euros, je vous fais grâce des centaines et dizaines d'euros. Sur le mandat 2014-2020, nous aurons perçu de l'État 21 295 000 euros. Ainsi toutes dotations confondues, au-delà de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, ce sont plus de 8 millions d'euros de moins sur le budget de la commune. Sans établir de comparaison, huit millions d'euros représentent trois gymnases, huit millions d'euros représentent aussi la somme que nous mettrons cette année dans le budget de l'éducation, entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Cependant, nous avons réussi à conserver une capacité d'autofinancement qui sera légèrement supérieure en fin de mandat par rapport au début. C'est un de nos indicateurs forts que nous voulions préserver à tout prix. C'est-à-dire conserver une épargne qui nous permette de voir au-delà du mandat.

Il y a également un effort d'investissement et celui-ci est égal, voire légèrement supérieur sur ce mandat à celui du mandat précédent. C'est-à-dire qu'entre 2008 et 2013, nous avons investi pour 23,5 millions d'euros et sur ce mandat, ce sont près de 24 millions d'euros qui ont été investis. Et ce, malgré la baisse des dotations de l'État et malgré les difficultés rencontrées. Je corrige, nous aurons investi, car le mandat comprend également le budget de cette année 2020.

La première partie sera quelque peu de la technique financière, je m'en excuse par avance, puis nous entrerons dans le concret pour les Couëronnaises et les Couëronnais.

Tout d'abord, au regard des blocs de dépenses et de recettes du budget de fonctionnement, vous voyez que le budget de fonctionnement est arrêté à 24,6 millions d'euros en recettes et 23,4 millions d'euros en dépenses. Ainsi, nous pouvons dégager une épargne brute s'élevant à 1,2 million d'euros. Nous retrouverons cette épargne dans les recettes du budget d'investissement, car c'est l'épargne qui nous permet d'investir.

Dans les grandes lignes, ce budget est assez semblable à celui de 2019, cependant il est à noter que la fiscalité locale représente 57 % des recettes de la commune. Nous y reviendrons, mais je souhaitais montrer que les dotations de l'État ayant baissé sur ce mandat d'année en année, celles-ci ne représentent plus que

12 % des recettes de la commune. En contrepartie, par conséquent, les dotations de Nantes métropole et la fiscalité locale augmentent en pourcentage, c'est mécanique.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel s'élèvent à 65,32 % de l'ensemble des dépenses, les charges générales représentent 21,11 % et les subventions et contributions près de 14 %. Les dépenses de personnel ont augmenté en masse, ceux qui étaient présents l'an dernier s'en souviennent, car le budget de la petite enfance est passé du CCAS au budget de la commune. Ainsi, d'un côté nous avons baissé les subventions au CCAS, en revanche de l'autre côté, les charges de personnel de la commune sont impactées.

Entrons maintenant dans le détail en commençant par les recettes de fonctionnement.

La partie la plus importante est constituée des recettes fiscales qui représentent 57 % des recettes globales. Je suis un peu gêné pour évoquer les recettes fiscales, car si aujourd'hui elles se situent dans les recettes de fonctionnement, nous savons d'ores et déjà que la taxe d'habitation sera supprimée. Nous en discuterons plus longuement lors de la délibération concernant le vote des taux d'imposition. Quoi qu'il en soit, nous avons beaucoup d'incertitudes pour savoir où nous allons sur ces recettes qui, à terme, ne devraient plus représenter que la moitié de ce qu'elles représentent actuellement.

Cela met donc en péril l'autonomie financière de la commune, d'autant plus que nous ne savons pas trop par quoi elles seront remplacées. Cela étant, le dégrèvement total de la taxe d'habitation pour environ 81% des contribuables couëronnais reste transparent pour le budget communal 2020. En effet pour cette année, il s'agit d'un dégrèvement, donc l'État compense à l'euro près ces dégrèvements, c'est-à-dire les recettes pour la commune, même si depuis deux ans nous ne pouvons plus augmenter ces recettes puisque les taux de fiscalité locale sont figés.

Ainsi, les taux restent inchangés, et concernant la taxe d'habitation le taux est gelé à 21,43 %. Nous n'avons plus la possibilité réglementairement de faire évoluer les taux ni à la hausse ni à la baisse. Même si nous avions voulu diminuer les impôts locaux, nous n'en aurons pas eu le droit.

D'ailleurs lors de la dernière commission, nous avons eu un débat au sujet de ces taux. En effet, au regard de communes de la même strate, notamment celles de l'Agglomération, effectivement ces taux peuvent paraître se situer dans une frange un peu haute. Il faut rappeler que votre taxe d'habitation se calcule de la façon suivante : la valeur locative de votre logement multiplié par le taux. Il faut donc prendre en compte la valeur locative et tout le monde sait que la valeur locative est très difficile à faire évoluer. C'est un des arguments qu'utilise le Gouvernement pour supprimer la taxe d'habitation. Aucun gouvernement, de quelque bord politique que ce soit, n'a eu le courage d'aller au bout de cette réforme fiscale qui aurait fait revoir ces valeurs locatives. Or historiquement à Couëron, les valeurs locatives sont très basses.

Étant donné que celles-ci n'évoluent pas et n'ont pas évolué, une étude indépendante sur l'Agglomération a prouvé que lorsque la valeur locative à Couëron est multipliée par un taux d'imposition moyen-fort, la taxe d'habitation est quasiment identique pour un couple avec deux enfants, habitant à Carquefou, Bouguenais, Couëron ou ailleurs.

Je souhaitais apporter cette précision parce qu'il nous a parfois été reproché la forte augmentation des taux d'imposition d'année en année. La vérité des chiffres est qu'effectivement notre taux d'imposition est ce qu'il est, mais les valeurs locatives font que bon an mal an, Couëron est dans la moyenne des impositions pour les villes de même strate. Il est à noter qu'il en est de même pour notre taux de la taxe foncière qui est un peu plus important.

Je signale des bases fiscales dynamiques et qui continuent de l'être. À ce sujet, je rappelle que deux éléments influent sur les bases, d'une part le fait que le Gouvernement inscrive au projet de loi de finances une augmentation des bases correspondant à l'évolution du coût de la vie, d'autre part la dynamique locale. Nous concernant, cette dynamique est évaluée à +3,69 % de nos impôts locaux et est liée à l'augmentation de la population et à celle des entreprises s'implantant sur la commune. Pour être plus précis, ce n'est pas une augmentation de 3,69 % pour chacun des Couëronnais, mais une augmentation de la masse globale des impôts locaux liée à l'augmentation de la population.

Les autres taxes sont en évolution dynamique, notamment les droits de mutation. Cependant, la taxe sur les déchets n'évolue pas, puisque le tonnage de déchets traités par Arc-en-Ciel est figé. Il y eut même une année, une baisse, car les problèmes qu'avait connus l'usine avaient engendré une diminution du tonnage de traitement des déchets. La taxe sur l'électricité et celle sur les pylônes évoluent en fonction de la dynamique, ainsi que la taxe sur la publicité extérieure qui, elle, est liée à l'augmentation des entreprises sur les Hauts-de-Couëron notamment. La taxe la plus dynamique est celle des droits de mutation, car liée aux transactions immobilières. En effet, dès lors qu'il y a une production de logements sur la commune, des transactions immobilières sont réalisées. De plus, le marché sur Couëron était très dynamique, donc les droits de mutation ont augmenté de façon importante. En revanche, un infléchissement de cette augmentation a été constaté depuis l'année dernière.

Concernant les dotations de l'État, celles-ci sont théoriquement désormais stabilisées, mais au plan national. C'est-à-dire que l'État aujourd'hui alloue toujours la même somme dans la dotation globale de fonctionnement à l'ensemble des collectivités. Cependant, les mécanismes de péréquation font que, cette année encore, sur la dotation globale de fonctionnement pour Couëron, s'élevant à 2,5 millions d'euros, nous perdrons 50 000 euros par rapport à l'an dernier.

Les dotations nationales de péréquation sont en diminution légère d'année en année, puisque la dynamique du territoire fait que nous sommes plutôt donneurs que receveurs. Ainsi, nous perdrons 6 000 euros.

Au sujet des allocations compensatrices, nous perdrons 60 000 euros.

Par conséquent cette année encore, sur l'ensemble des dotations de l'État, la commune de Couëron perdra plus de 120 000 euros, même si en affichage les dotations de l'État sont aujourd'hui stabilisées.

Concernant les participations de Nantes Métropole, comme vous le savez, elles sont figées depuis le début du mandat. La raison en est que l'attribution de compensation a été fixée par le pacte financier en début de mandat et reste identique pour toute la durée du mandat. La dotation de solidarité communautaire, elle, évolue légèrement en fonction de la dynamique du territoire. Ainsi, chaque année, nous percevons un petit bonus de recettes de Nantes métropole. Néanmoins, le pacte financier prend fin avec la fin du mandat et les 24 communes devront négocier avec la Métropole un nouveau pacte financier pour le prochain mandat.

Je signale le dynamisme de la participation de la CAF. Nous avons un partenariat avec la CAF qui s'est concrétisé par la signature en janvier 2019 du Contrat territorial globalisé (CTG). Ainsi, la CAF nous verse plus de 1 million d'euros. Les recettes des services sont également très dynamiques, car il y a de plus en plus d'enfants dans les écoles qui bénéficient de la restauration scolaire et qui fréquentent le périscolaire. Cela augmente les recettes, mais en parallèle, les dépenses liées à ces services augmentent aussi.

Nous passons ensuite aux dépenses de fonctionnement en commençant par les charges à caractère général. Je signale que celles-ci sont en forte augmentation, liée à un certain nombre d'éléments. Tout d'abord l'augmentation des fluides liés aux nouveaux bâtiments. Il faut rappeler qu'est venu s'ajouter le gymnase Dufief en fin de mandat précédent, ainsi que la médiathèque, la Fonderie, le groupe scolaire Jean-Zay. Cela engendre des coûts de maintenance, d'entretien et de fluides. Les contrats de maintenance et d'entretien des bâtiments sont aussi en légère augmentation. Enfin, pour maintenir un excellent niveau de notre infrastructure informatique, il y a aussi chaque année un budget de fonctionnement qui n'est pas négligeable.

Les dépenses de personnel sont elles aussi en augmentation. Comme chaque année, si je puis dire, ces augmentations sont liées à l'évolution des effectifs. Pour 2020, en année pleine, l'augmentation de la masse salariale sera non négligeable. En effet, un certain nombre de postes ont été vacants plus ou moins une partie de l'année 2019, pour lesquels des recrutements ont été effectués. La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) que nous avons mis en place sur trois ans et pour lequel nous nous étions engagés à injecter 500 000 euros sera poursuivie. Ainsi, sur le budget 2020, il pèsera pour 147 000 euros. De plus, la promotion sociale des agents, c'est-à-dire les avancements de grades et d'échelons que nous retrouvons chaque année, impacte également les charges de personnel.

Au sujet des subventions et des contributions, nous pouvons d'ores et déjà signaler que le volume global des subventions versées aux associations est maintenu et est supérieur de 17 000 euros à celles versées en 2019. La subvention au CCAS s'élève à 1 030 000 euros, contre 800 000 euros l'an dernier. Il s'agit ici d'une mécanique d'équilibre du budget du CCAS qui nous fait lui verser cette subvention. Pour mémoire, l'an dernier le CCAS a perdu la partie petite enfance, donc nous avons fortement diminué la subvention correspondant à ce service. En l'occurrence les besoins du CCAS, puisque c'est une subvention d'équilibre sur l'année N+1, nécessitent de réinjecter 230 000 euros. Cela est lié à un rééquilibrage d'écriture, également aux activités du CCAS qui ne cessent d'augmenter par rapport à nos concitoyens les plus vulnérables.

Concernant les autres contributions obligatoires, nous versons la somme de 240 555 euros à l'OGEC de Saint-Symphorien. Nous verrons tout à l'heure une délibération à ce sujet. De plus, le fonds de péréquation intercommunal est en légère augmentation et s'élève à 72 000 euros. Je précise que lorsque ce sont nos recettes, il ne cesse de diminuer, mais lorsque ce sont nos dépenses, il ne cesse d'augmenter.

Enfin, depuis trois ans, nous avons le prélèvement loi SRU qui s'élève cette année à 190 000 euros. Nous avons en effet un prélèvement lié au fait que le taux de logements sociaux sur la commune n'atteint pas 25 %. Auparavant, le fait d'être attributaires de la dotation de solidarité urbaine nous exonérait de ce prélèvement, mais depuis que nous n'en sommes plus attributaires, c'est la double peine et nous sommes prélevés en plus de notre manque de logements sociaux. Je rappelle que sur les 24 communes de la Métropole, seules trois communes atteignent ce taux, ce qui leur permet de ne pas être prélevées, et nous sommes la quatrième commune en hauteur de taux.

Au sujet des charges financières (les intérêts de la dette), le montant diminue d'année en année, car notre dette vieillissant, nous remboursons du capital, alors qu'au début nous versions surtout des intérêts. Pour l'instant sans nouvel emprunt, nos paiements d'intérêts diminuent à mesure que nous remboursons le capital.

Ce sujet est l'occasion d'une transition avec la section d'investissement. Le niveau de dépenses d'équipement est sans précédent et s'élève à 7 150 000 euros. Ces dépenses et le remboursement du capital de la dette, qui augmente légèrement, sont compensés par l'autofinancement, la somme de 1,2 million que nous avons épargnée sur notre fonctionnement, et par des subventions des autres collectivités (département, région, intercommunalité). Néanmoins, celles-ci sont impactées, comme nous, par la baisse des dotations et il est de plus en plus difficile d'obtenir de subventions des autres niveaux de collectivités. Le FCTVA reste à niveau.

Cependant comme chaque année, afin d'équilibrer cette section d'investissement, nous inscrivons un emprunt qui peut paraître important, mais comme chaque année aussi, nous effacerons une partie de cet emprunt avec le résultat cumulé des comptes administratifs antérieurs.

Entrer dans le détail de la section d'investissement en dépenses est l'occasion de rappeler le niveau d'investissement pendant ce mandat. Il est clair que celui-ci n'est pas lissé, et cela nous a parfois été reproché. Cependant, il faut bien comprendre que pour une collectivité de la taille de la nôtre, quand on construit un groupe scolaire, le niveau d'investissement est plus fortement impacté l'année de la réalisation du groupe scolaire par rapport aux autres années. Quand, à Nantes métropole, nous avons décidé d'investir 2,5 milliards d'euros pendant ce mandat, soit 500 millions d'euros par an, cet investissement est facile à lisser. Néanmoins cette année, par un jeu de conjonctures, nous avons la capacité de réalisation, notamment avec les recrutements pour des chargés de mission dans le domaine technique, et nous avons effectivement un programme d'investissement important qui se concrétise après des études et des concertations qui ont duré un long moment.

Aujourd'hui, nous sommes dans la phase de réalisation du multi-accueil de la Chabossière, de la halle de tennis à René Gaudin et de la fin de la réfection du gymnase Léo Lagrange. Pour ce dernier, le sol sportif ayant été réalisé, nous allons procéder à la réalisation de l'enveloppe (couverture, isolation, chauffage, éclairage) du gymnase. Nous avons aussi la refonte de notre infrastructure informatique qui impactera fortement ce budget d'investissement et les traditionnelles enveloppes pour des achats de mobiliers, de matériels, et le parc automobile.

Pour terminer sur cette partie technique, je souhaite évoquer la dette communale. Étant donné qu'aucun emprunt n'a été contracté depuis deux ans, la dette diminue mécaniquement. De plus, ayant réussi bon an, mal an à préserver notre capacité d'autofinancement, notre capacité de désendettement reste très raisonnable, en dessous de trois ans.

En revanche, si nous devons lever l'emprunt tel qu'il apparaît, nous serions en situation de chiffres inquiétants, c'est-à-dire à six ou sept ans de capacité de désendettement, donc il y a lieu d'être raisonnable. Je crois que nous l'avons été en essayant de jouer sur l'ensemble des leviers qui nous étaient offerts dans un contexte qui a été très particulier. Souvenez-vous, il y a eu une première diminution des dotations de l'État pour laquelle nous avons voté une motion pour qu'il la freine et, à partir de 2017, nous avons été confrontés à une deuxième diminution. Enfin, et l'avenir nous le dira, nous ne savons pas ce qu'il en sera au sujet de la compensation de la diminution des impôts locaux.

L'ensemble de ces chiffres se traduit concrètement dans nos politiques publiques et nous allons balayer six thèmes importants de la collectivité.

Nous allons commencer par la politique éducation, qui a le budget le plus important et la masse salariale la plus élevée. Le fonctionnement des écoles, les services péri-éducatifs et de loisirs et la restauration scolaire représentent 162 ETP.

En quelques chiffres clés, à Couëron, ce sont 12 écoles depuis septembre 2018, dont l'école Jean-Zay qui compte deux classes supplémentaires grâce à l'extension inscrite dans le budget d'investissement. Ce sont 2 210 enfants scolarisés, et 257 420 repas servis. J'ai déjà énuméré quelques éléments du programme d'entretien et de rénovation des bâtiments, dont certains concerneront des bâtiments scolaires. Cela représente un budget global s'élevant à 7,6 millions d'euros, soit 30 % du budget de fonctionnement et 9 % du budget d'investissement.

Il est évident que le budget d'investissement est fluctuant et la politique éducation ne représente pas 9 % pendant l'année au cours de laquelle nous réalisons le groupe scolaire. L'investissement engendre des coûts chaque année, soit sur le sport quand nous réalisons un gymnase, soit sur l'éducation quand nous réalisons une école. En revanche sur le budget de fonctionnement, nous pouvons avoir un regard pluriannuel.

Le deuxième thème concerne la politique enfance-jeunesse. Le budget jeunesse représente 719 000 euros et celui de la petite enfance, 3,3 millions d'euros. L'ensemble de ces deux politiques mobilise 25,4 ETP. La politique jeunesse comporte l'accompagnement aux loisirs, l'apprentissage de la citoyenneté, l'accompagnement à la parentalité. Elle comprend aussi l'ouverture du Quai qui vient d'être mis en œuvre et qui est un lieu dédié provisoirement à la jeunesse sur les anciens bains-douches. Dans ce budget de 719 000 euros, est inclus le fonctionnement de ce lieu qui permet d'accompagner notre jeunesse dans diverses directions telles la rédaction de curriculum vitae, l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle, etc. Elle comprend, enfin, le soutien aux amicales laïques et aux centres socio-culturels qui nous accompagnent dans la mise en œuvre de cette politique jeunesse, notamment avec les accueils de loisirs.

Au sujet de la petite enfance, nous avons en fonctionnement la gestion des structures d'accueil, et en investissement à hauteur de 2 millions d'euros, le projet de multi-accueil sur la Chabossière pour lequel les études ont été réalisées et qui entre maintenant dans sa phase active.

Au global, le budget de la politique enfance-jeunesse s'élève à 4 millions d'euros, soit 5 % du budget total en fonctionnement et 32 % en investissement cette année avec la réalisation du multi-accueil.

Le troisième thème est celui des politiques culturelle et sportive. La politique culturelle comporte quatre secteurs importants :

- l'action culturelle transversale comprenant notamment les parcours culturels dans les écoles, la lecture publique avec le budget de la médiathèque,

- le spectacle vivant avec entre autres le théâtre, puisque le spectacle vivant, et Madame le Maire y est attachée, ne se produit pas uniquement au théâtre,
- le patrimoine culturel avec le service patrimoine de la Ville,
- le soutien aux associations culturelles pour un montant de 202 370 euros.

L'ensemble de cette politique culturelle représente un budget global de 1,7 million d'euros, soit 7 % du budget de fonctionnement et 2 % du budget d'investissement.

Concernant la politique sportive, elle représente 26,7 ETP et je vous cite quelques chiffres clés en matière de budgets de fonctionnement : celui de la piscine municipale par exemple s'élève à 645 000 euros, le fonctionnement des installations sportives, l'entretien des terrains et gymnases s'élèvent à 1 040 000 euros, les subventions aux associations sportives et l'ensemble du soutien, car il n'est pas uniquement financier, mais aussi humain et logistique, représentent 126 500 euros.

En investissement, nous avons cette année la nouvelle halle de tennis René Gaudin pour un montant de 500 000 euros. Le coût total de la halle s'élève à 2 millions d'euros, mais je vous rappelle que nous sommes dans une autorisation de programme qui avait été votée l'année dernière. Une autorisation de programme est mise en place dans le cadre d'un projet pluriannuel, et nous découpons ce projet chaque année. Ainsi l'an dernier, nous avons inscrit 100 000 euros pour les études qui ont été réalisées. Cette année, nous inscrivons 500 000 euros, car selon nous, nous dépenserons 500 000 euros sur les 2 millions d'euros. Enfin en 2021, sera inscrit le solde puisque cette réalisation nous emmènera jusqu'en 2021 et que la plupart des factures seront payées en fin de réalisation de la halle.

En investissement également, nous avons la réhabilitation du gymnase Léo Lagrange pour un montant de 946 800 euros, et quelques autres études et travaux de renouvellement des matériels sportifs pour un montant de 164 500 euros.

Le budget global de la politique sportive s'élève à 3,4 millions d'euros, soit 7 % du budget de fonctionnement et 22 % du budget d'investissement cette année, compte tenu des réalisations prévues.

Concernant la solidarité et la cohésion sociale, il existe une subvention d'équilibre de la Ville au CCAS qui s'élève à 1,03 million d'euros, je l'ai évoquée, soit 5 % du budget de la commune. Cela représente 20 ETP pour le CCAS, puisque les dépenses du CCAS sont essentiellement constituées des charges de personnel, de l'humain. Les trois axes pour lesquels intervient le CCAS, puisqu'il n'a plus la petite enfance, sont l'action sociale, le logement social, et les actions auprès des personnes âgées et des personnes handicapées avec le CLIC (comité local d'information et de coordination). Le CLIC fonctionne avec la commune de Sautron qui porte la partie couëronnaise du budget du CLIC.

Au sujet de la promotion des initiatives locales et du soutien aux associations, c'est l'occasion de signaler que nous avons mis en place en 2019 un service vie associative et initiatives locales dédié aux associations. Cela fait partie de l'ensemble du soutien que nous sommes amenés à apporter aux 150 associations couëronnaises, dont 127 sont subventionnées directement. Toutes ne le sont pas, car un certain nombre d'entre elles ne demande pas de subventions. Le montant total des subventions prévues s'élève à 1 106 868 euros.

Avant-dernière politique à évoquer, l'aménagement du territoire et cadre de vie. Elle correspond à 47 ETP pour les agents municipaux, avec trois grands secteurs. L'aménagement urbain et l'action foncière ont un budget de 820 000 euros, qui inclut le prélèvement SRU d'un montant de 190 000 euros. La prévention et la tranquillité publique, pour 659 000 euros, concernent l'aménagement et la sécurisation de l'espace public, la sécurisation et l'aménagement liés à l'ensemble des manifestations organisées sur la commune, et aussi l'animation du comité local de sécurité et de prévention de la délinquance qui est en cours de mise en place. Enfin, est intégré dans ce budget cadre de vie, l'ensemble de ce qui est mis en œuvre au niveau des espaces verts et paysagers.

Pour mettre en œuvre toutes ces politiques, nous avons besoin de fonctions supports afin d'optimiser les ressources financières humaines et patrimoniales de la collectivité. Ce sont des services plus internes à la collectivité et moins en relation directe avec les usagers : le patrimoine bâti, les systèmes d'information, le service finances, le service des ressources humaines.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Ces fonctions supports représentent 59,2 ETP et 6,5 millions d'euros. Y sont inclus les consommations de fluides et le renouvellement de matériels, de mobilier et du parc automobile.

Pour terminer, vous avez comme à l'habitude deux graphiques qui illustrent ce que représente chaque politique publique en part du budget global de la commune.

En fonctionnement, la part de l'éducation est de 31 %, quasiment d'un tiers du budget de la commune. Les ressources internes représentent 23 %, l'aménagement du territoire et le cadre de vie 11 %. Le sport et la culture sont à égalité en quatrième position, à 7 %. Il est intéressant de noter *via* ces graphiques la traduction de l'importance que peut prendre telle ou telle dépense de fonctionnement dans le budget global.

Si les dépenses de fonctionnement évoluent peu d'année en année, et sont d'ailleurs les plus difficiles à faire évoluer, *a contrario* le budget d'investissement évolue beaucoup en raison des investissements importants que nous sommes amenés à opérer. C'est la raison pour laquelle la petite enfance-jeunesse représente 32 %, avec le multi-accueil de la Chabossière, le sport représente 22 %, avec la réfection du gymnase Léo Lagrange et la part attribuée sur le budget de cette année à la halle de tennis, les ressources internes représentent une part importante, 17 %, avec toute la refonte de la structure informatique qui impacte ce budget d'investissement.

En conclusion, je veux remercier le service finances et son responsable, Sébastien Herzog, mais également tous les services de la Ville et les élus qui ont contribué au cours de ce mandat à ce que nous puissions préserver les moyens des services, voire les adapter aux besoins de la population qui augmentent, accompagner le développement de ces actions et l'augmentation des charges de personnel. En effet, celles-ci ont augmenté d'année en année, mécaniquement, mais aussi parce que par volonté politique nous avons opéré des recrutements de personnel. Nous avons stabilisé les subventions et l'accompagnement des associations. Tout cela, en maintenant un niveau d'investissements supérieur à celui du mandat précédent et dans un contexte que j'ai rappelé. Je n'insisterai pas plus longuement sur la diminution de nos recettes. Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Je vous remercie, Monsieur Éon.

Ce déroulé est effectivement un peu long, mais indispensable pour mieux connaître ce qu'est le budget d'une commune, comment il est constitué et comment chaque section a son importance. Cela permet également de mieux connaître la déclinaison au travers des politiques publiques et l'importance que prennent ces politiques publiques dans le budget.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Fédini, puis Madame Auffray, Monsieur Rodriguez, Madame Letscher, Monsieur Joyeux et Monsieur Sanz.

François Fédini : Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le budget primitif que vous nous présentez aujourd'hui confirme les craintes que nous avons exprimées lors du débat d'orientations budgétaires de décembre dernier. Le niveau de l'épargne brute, en chute brutale par rapport aux années précédentes, relève d'un manque absolu de contrôle des dépenses de fonctionnement, alors que le contexte de croissance des recettes devrait vous apporter un matelas confortable.

Alors que les grandes communes sont contraintes par une augmentation des dépenses de fonctionnement de 1,2 %, et Nantes a limité les siennes à +1,2 %, vous laissez filer les dépenses à +3,91 % et faites croire aux Couéronnais qu'il s'agit d'une dynamique rehaussée des dépenses de fonctionnement. Quelle belle rhétorique ! Et quel bel effet de manche à deux mois des élections municipales. En vérité, vous essayez de cacher votre absence de volonté de gérer la commune en saine responsabilité.

La suite du budget primitif est tout aussi surprenante. Alors que le niveau de l'épargne culmine à 1,2 million d'euros, vous annoncez vouloir investir 7,1 millions d'euros en 2020, avec une longue liste de propositions dignes d'un beau programme électoral.

Nous le disons ici, devant les citoyens présents, ce programme est irréaliste. Il conduirait à faire passer la dette de notre commune de 7 millions à 12 millions d'euros, avec le risque de ne pas être en mesure de rembourser une échéance si le niveau de l'épargne brute se maintenait à ce niveau et aboutirait très

certainement à une hausse de la fiscalité locale en 2021 les années suivantes, et tous les Couëronnais propriétaires de leur habitation auront à supporter votre incapacité à gérer cette commune.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette proposition de budget 2020. Je vous remercie.

Claudette Auffray : Bonsoir.

En préambule déjà, vous nous avez fait un bel exposé sur vos six années de mandat, satisfaisant à vos yeux, ce que nous ne partageons pas forcément.

Pour en revenir au budget, comme tous les ans, nous voterons contre, n'étant pas d'accord sur votre budget primitif.

Nous vous rappelons que les dotations de l'État ont baissé, effectivement, mais c'est bien sous le mandat de François Hollande que la baisse a été la plus importante.

Aucune économie de fonctionnement, toujours plus d'effectifs, de plus en plus d'habitants mais de moins en moins d'infrastructures, des routes saturées, etc.

Par ailleurs, Madame Gallerand et moi-même avons été élues en 2014 sous l'étiquette UMP, devenu depuis LR, et nous ne pouvons accepter les propos calomnieux et injurieux de Monsieur Guy Bernard sur les réseaux sociaux. Nous sommes restées fidèles à nos valeurs et à celles de notre parti. Nous ne sommes ni de l'extrême droite ni des extrémistes et encore moins des girouettes. Je vous remercie.

Jean-Claude Rodriguez : Mesdames, Messieurs,

Nous allons d'abord, non pas répondre, mais donner une appréciation sur la précédente mandature. Ce ne sera pas trop long. Après, nous interviendrons sur le budget d'une manière générale en ce qui me concerne, et plus spécifiquement sur les dépenses et les recettes pour ma collègue, Madame Letscher.

En ce qui concerne ce que vous avez dit, Madame le Maire, sur la démocratie et l'écologie, nous n'avons pas tout à fait la même opinion de ce qui s'est passé au cours de ces six dernières années.

C'est le dernier conseil municipal de cette mandature aussi, nous tenons à remercier ici, ce soir, les citoyens qui nous ont accompagnés durant ces six années dans des conditions particulièrement difficiles pour les élus que nous sommes. Chacun ici, dans l'opposition, sait que les élus majoritaires ont eu malheureusement souvent à notre égard une attitude méprisante, il faut le dire, un manque de transparence évident sur les dossiers, et nous l'avons vu ce soir en ce qui concerne le premier dossier, notamment sur les dossiers travaux, urbanisme et personnel, et nous avons vécu, ou plutôt subi, un fonctionnement de conseil municipal et des commissions qui ne font pas honneur à la démocratie. À titre d'exemple, sur la quinzaine de vœux que nous avons présentés tout au long de cette mandature, quatorze nous ont été refusés au motif, Madame Grelaud, à chaque fois, qu'en tant que maire c'est vous et vous seule qui déterminez l'ordre du jour. Bel exemple de démocratie ! Il ne sera pas difficile de faire mieux en matière de démocratie locale pour celles et ceux qui seront élus demain, nous le leur souhaitons.

Vivons-nous mieux aujourd'hui qu'hier sur notre commune ? Bonne question. Nous pensons globalement que non. L'équipe sortante n'a pas été à la hauteur des enjeux du moment, écologiques, démocratiques et d'urgence sociale qui, lorsqu'ils ont été traités, ne l'ont été bien souvent que sous l'aspect marketing. Nous pouvons d'ailleurs le constater à nouveau avec le dernier bulletin municipal de janvier-février 2020, c'est peut-être légal, mais certainement pas moral. L'argent du contribuable n'a pas à payer d'une manière ou d'une autre la précampagne électorale du Parti communiste et du Parti socialiste.

Une municipalité favorable au nucléaire, favorable à l'aéroport Notre-Dame-des-Landes et manquant de courage pour s'engager aux côtés du maire de Langouet, initiateur d'un arrêté contre l'épandage des pesticides à proximité des maisons. Il s'agissait pourtant de la santé des Couëronnaises et des Couëronnais.

Une municipalité qui cache la pollution de l'ex-Tréfinmétaux dont nous avons appris sur le tard que le projet de la ZAC des Rives-de-Loire avait été gelé. Des immeubles se construisent à proximité sans que nous sachions

très bien s'il y a danger ou pas. Et nous apprenons de nos chers collègues de la majorité, en lisant le compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2019, pages 33 et 34, qu'il existe une butte de résidus qui ont été mis sous bâche. « *Terre souillée* », dites-vous. Au plomb ? On ne sait pas. Et vous ajoutez que « *tout est sous contrôle* » et que « *ce qui était risqué a été enlevé* », que « *le projet a été abandonné et sera repris* ». Il y aurait plutôt à s'inquiéter, car rien n'est transparent sur ce dossier. Nous apprenons de la Métropole, dans son rapport annuel, que le site resterait à dépolluer.

Cette municipalité n'a fait que subir les décisions de la présidente de la Métropole nantaise, enfermée dans son obsession de faire de la ville centre une citadelle destinée à bénéficier seulement aux classes sociales favorables à la mondialisation « *heureuse* » disent-ils. Le prix moyen du mètre carré à Nantes est passé à 3 289 euros et celui d'une maison à 3 642 euros, c'est-à-dire inabordable pour les classes populaires. Le prix du mètre carré a augmenté de 50 % en dix ans. Sur Couëron, le prix du mètre carré d'une habitation est de 2 895 euros et a augmenté de 5,8 % en un an, et les appartements neufs sont, en moyenne, d'un tarif de 3 610 euros le mètre carré, inabordable pour les petits salaires.

Il ne suffit pas à Nantes d'exiger, comme nous venons de le faire aujourd'hui, pour le premier dossier, que nous répartissions, d'un commun accord, ou pas, d'ailleurs, la construction de logements. Pourquoi pas ? Mais en contrepartie, il faut donner à ces communes, dont Couëron, les moyens financiers de construire les services publics qui vont avec, et ce n'est pas le cas. La réponse serait plutôt « *débrouillez-vous* ».

L'attractivité, maître-mot du discours de Nantes métropole ou de la Métropole nantaise, qui est en quelque sorte la forme locale du ruissellement cher à la droite de Macron, ne réussit au bout du compte qu'à enrichir les riches. La société va mal et les communes également.

Au-delà des aspects locaux, sur lesquels nous reviendrons dans quelques instants, ces élections locales à venir de mars 2020 seront aussi, selon nous, l'occasion de sanctionner Macron et sa politique antisociale. Macron n'est pas simplement une construction des milliardaires et de la droite, il est aussi une construction de Hollande et du PS où il fut nommé en son temps, ministre de l'Économie.

Avant de céder la parole à ma collègue, je reviens sur deux ou trois petits éléments de ce que nous avons entendu sur le budget pour compléter.

En ce qui concerne les investissements, sur les quatre années de 2014 à 2018, les investissements sur Couëron ont été en moyenne de 4,2 millions d'euros, moins si nous comptons l'exercice 2019 pendant lequel les investissements s'élèvent à un peu plus de 3 millions d'euros. Nous disions déjà à l'époque que c'était insuffisant.

En ce qui concerne la population, elle a augmenté et est passée de 18 000 à 22 000 habitants dit-on maintenant, certains disent moins, cela dépend des journaux ou des chiffres donnés par les journaux. Cela faisait 1 449 habitants, d'après les dernières statistiques officielles ou officieuses. Les impôts ont par contre augmenté de 20 % en passant de 9,5 millions d'euros à 11,4 millions d'euros en cinq ans. Nous n'avons sans doute pas tout à fait les mêmes chiffres, ou peut-être pas tout à fait le même regard sur les chiffres.

En ce qui concerne les investissements, si nous comparons Couëron, Nantes et la Métropole, je peux vous donner les chiffres parce que nous ne sommes pas d'accord sur les chiffres de 2014 à 2018. Nous les avons donc répertoriés et cela fait bien 4,2 millions d'euros. Concernant l'investissement de Nantes métropole, celui-ci a augmenté de 27 %, mais en corollaire les investissements de Nantes, eux, ont baissé de 36 %. C'est pour cela que nous disons et répétons qu'il y a une espèce de vase communicant, c'est-à-dire que globalement, ce sont les communes alentour qui payent pour Nantes, donc la Métropole qui prend en charge une partie des investissements de Nantes et que nous ne retrouvons pas sur Couëron et les autres communes de l'Agglomération.

Je vous remercie.

Sylvie Letscher : Rebonsoir.

Le budget 2020 n'est que la réplique de ceux des années précédentes, négligeant la prise en compte des besoins de la population. Comme vous l'avez indiqué, 8 millions d'euros de dotations ont été perdus à

Couëron entre les mandats Hollande et Macron. Cette réalité se traduit par la réduction des services publics, soit en les privatisant, soit en les rendant inaccessibles. Par exemple, la Maison de l'Emploi qui a été supprimée, sans que vous ayez eu le courage de l'assumer, la crèche familiale, ses 24 emplois et ses 40 places d'accueil ont disparu, ainsi que des postes d'entretien ménager ou ceux de la restauration scolaire de l'Erdurière.

Sept caractéristiques animent ce budget :

- l'augmentation de la section de fonctionnement, plus 3,91 %, après des années de diète, à mettre en rapport avec le coût de la vie dont l'augmentation sur 2020 est estimée à 1,6 % ;
- une dérive en matière d'énergie, près de 36 % et plus de 238 000 euros entre 2018 et 2020 ;
- comme vous pouvez le constater sur les graphiques présentés ce soir, il n'y a plus de thématique écologique sur le budget 2020 ;
- Une dérive en matière de communication. Les chiffres 2019 sont largement tronqués et remixés en action de soutien à la vie locale, qui n'existait pas sur la présentation de l'année 2019. 1 million d'euros sont retenus pour 2020 ;
- un investissement de 7,15 millions d'euros, dont 2,7 millions d'euros de travaux qui auraient dû être programmés en début de mandature, souvent urgents sur des bâtiments dégradés, comme la toiture de Léo Lagrange, le gymnase Boullery, ou la cuisine centrale. Cela fuit de partout ;
- des opérations d'investissement qui auraient aussi dû être programmées au plan pluriannuel d'investissement dès 2014 avec un financement étalé sur six ans, et bouclés dans l'urgence à la fin du mandat 2019, en ne laissant à la future municipalité aucune marge financière. Cela traduit une dérive électoraliste malsaine ;
- enfin, une dérive en matière informatique. Je rappelle qu'en 2018, ce sont 281 000 euros de dépenses. En 2019, ce sont 722 000 euros. En 2020, ce sont 968 000 euros de dépenses, dont 500 000 euros de report de 2019.

Prévoir, c'est gouverner dit-on. Lors de la dernière commission des finances, les élus et la majorité ont été incapables de nous fournir des explications cohérentes. Entre 2014 et 2018, la baisse des subventions ordinaires aux associations a été de 10,87 % en tenant compte d'une inflation de 3,5 % sur la même période. En 2014, 136 associations ont été subventionnées pour une somme de 1 154 500 euros et en 2018, pour 130 associations, le montant s'élève à 1 070 000 euros. Avec l'inflation, la baisse est de 125 556 euros, soit moins 10,87 % sur cinq ans.

Je vous remercie.

Ludovic Joyeux : Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nombreux ce soir, et je vous remercie de votre présence.

J'aurais bien envie de réagir à nombre de choses qui ont pu être dites, mais je m'astreindrai à deux remarques avant de lire le propos que j'ai préparé.

Tout d'abord, avant d'engager un procès en probité sur les chiffres que nous vous présentons, il faudrait peut-être un peu s'acculturer à leur manipulation. On peut faire dire tout ce que l'on veut aux chiffres et je dois avouer que vous avez brillé par votre zèle sur cette question.

Ensuite, on est parfois tenté d'être dans des exagérations dans une période préélectorale, nul doute que les différents partis démocrates n'ont rien à gagner dans ces surenchères. J'aimerais juste partager avec vous une petite réflexion, l'absence de preuve ne signifie pas la preuve de l'absence. Or, parfois, vous en venez à spéculer sur des choses, soit parce que vous n'avez pas compris le processus, soit parce que vous n'avez pas l'entièreté de l'information, et il arrive que vous ne la cherchiez pas non plus. Mais là, globalement, systématiquement, quand vous n'avez pas l'information vous considérez que la meilleure lecture à avoir est une lecture de l'ordre de la théorie du complot, a minima.

Je souhaiterais tout d'abord au nom de l'ensemble des élus du parti socialiste et divers gauche présents dans cette assemblée saluer le travail qui a été effectué par Monsieur Éon dans la présentation qui m'a semblé pédagogique et accessible ce soir, et m'associer aux remerciements qu'il a adressés aux services municipaux pour la qualité du travail qui a été accompli dans l'élaboration de ce budget 2020.

Ce travail, et nous serons en désaccord comme souvent, est de notre point de vue celui de la responsabilité politique, de la responsabilité et de la cohérence vis-à-vis des Couëronnaises et Couëronnais, de la responsabilité et de l'exigence vis-à-vis de l'usage du denier public. Cette posture permet d'affirmer, voire de réaffirmer le rôle de la Ville et d'adresser des signaux politiques forts via un budget soutenable et volontariste qui permet de respecter les engagements politiques pris envers les Couëronnaises et les Couëronnais et qui crée des conditions permettant, ne vous en déplaise, d'anticiper l'avenir.

Depuis le début de ce mandat, pas un vote de budget ne se sera effectué sans que soit rappelée d'abord la contribution des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics. Contribution au sujet de laquelle Monsieur Éon a rappelé que nous avons porté au sein de cette assemblée un vœu pour qu'elle s'interrompe, puis, depuis 2017 et, non, ce n'est pas le même processus, une logique beaucoup plus brutale qui in fine, confine à une remise en cause du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Il n'en demeure pas moins que ce budget, nous l'engageons dans une situation financière qui demeure, malgré les contraintes, saine, beaucoup plus saine que nombre de collectivités territoriales et au sein d'une agglomération nantaise qui, tout au long de ce mandat, aura démontré sa capacité à initier des développements structurants pour notre commune.

Rappelons que la Ville a perdu non pas 6 millions d'euros, comme j'ai pu l'évoquer et comme nous avons pu l'évoquer à plusieurs voix lors du précédent conseil municipal, mais 8 millions d'euros de dotations et de concours de l'État en l'espace de six ans. Or, localement, alors que nous sommes astreints à l'équilibre budgétaire, nous avons su maintenir le cap de nos engagements, sans les renier.

Plusieurs fois, j'ai rappelé que les collectivités territoriales dans leur mission de service public de proximité, n'avaient plus uniquement une obligation de moyens, mais également et peut-être surtout, une obligation de résultat. Nous avons essayé d'appliquer cette discipline, tout aussi politique qu'éthique.

Sans être exhaustif et dans une logique rétrospective, je le concède, je souhaiterais rappeler quelques faits :

- nous avons su garantir un niveau d'investissement supérieur à celui du précédent mandat,
- nous avons su faire progresser le niveau des services à la population, nous avons continué d'animer une politique tarifaire progressiste des services à la population et une politique tarifaire qui n'exclut pas les plus démunis,
- nous avons maintenu le niveau des subventions allouées aux associations,
- nous n'avons pas fait du levier fiscal la variable d'ajustement des équilibres financiers,
- nous avons su maîtriser les dépenses à caractère général,
- nous avons su faire de la commande publique un véritable levier de maîtrise budgétaire et de cohésion sociale,
- nous avons su animer une politique des ressources humaines ambitieuse, respectueuse des conditions d'exercice des agents et a contrario de nombreuses communes, nous n'avons pas engagé de plan de réduction de la masse salariale,
- nous avons su optimiser les sources de cofinancement,
- nous avons su faire s'inscrire le fonctionnement de la municipalité dans un registre plus sobre et écoresponsable.

Alors non, tout n'est pas parfait et tout ne le fut pas. En toute humilité, on peut toujours faire mieux, c'est clair. Mais à une époque où la parole politique est discréditée et où les incantations et promesses électorales risquent d'être autant de coups de boutoir portés à la confiance qui devrait lier les citoyens à leurs représentants élus, nous n'avons pas à rougir des orientations et des arbitrages politiques que nous avons portés et traduits financièrement.

Au-delà de la responsabilité, nous soutenons ce budget, car il s'agit d'un budget exigeant au service de la population. Il est ici question de service public, de solidarité, de politique de cohésion sociale, de tranquillité publique, d'aménagement du territoire, d'habitat, etc.

Nous soutenons ce budget, car il s'agit d'un budget d'action visant à soutenir fortement le développement local et l'engagement des acteurs associatifs qui sont, rappelons-le, les ferments de ce qui fait société.

Nous soutenons ce budget, car il s'agit d'un budget qui, non seulement défend, mais promeut une certaine vision de ce que doivent être le service public et l'intérêt général. Il porte en lui l'ambition de toujours tendre vers une qualité de service public exigeante, un service public incarné par des hommes et des femmes, les agents de la Ville, au service de la population.

Ce budget permet de préparer la collectivité à ces transitions écologiques, démographiques, citoyennes, numériques, urbaines, qui se présentent devant elle. Transitions au pluriel donc, d'ores et déjà engagées et qui devront être amplifiées. Malgré l'urgence et le volontarisme dont la collectivité a fait preuve, chacun conviendra que ces transitions s'inscrivent dans des temporalités longues, plus longues que celles d'un municipe.

Madame le Maire, chers collègues, il s'agit ici de soutenir un budget qui présente pour nous des garanties en matière de stabilité de la situation financière de la Ville, un budget qui crée les conditions d'une nécessaire et continue évolution des politiques publiques pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des Couëronnaises et Couëronnais et aux enjeux singuliers de notre territoire.

Telles sont les raisons pour lesquelles les élus socialistes et divers gauche de notre assemblée soutiennent ce budget primitif 2020, aussi apporterons-nous notre vote à cette délibération.  
Je vous remercie de votre attention.

Dominique Sanz : Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,  
Vous serez peut-être surpris de me voir réagir sur la question du budget au nom des élus du groupe communiste. Il est vrai que cette tâche a été traditionnellement dévolue à mon ami Guy Bernard durant ce mandat. Mais en tant que doyen sortant de cette assemblée, mes camarades ont jugé bon que je puisse tirer une dernière fois le bilan et les perspectives de l'action financière de notre commune. Non pas qu'ils aient voulu me reconnaître le privilège de l'âge, mais plus pour que je puisse profiter de mes 26 années d'expérience pour m'adresser aux candidats et futurs élus de notre commune.

Sans revenir en détail sur les chiffres présentés par Monsieur Éon dont la rigueur et la clarté sont en partie imputables au très bon travail des services, que je salue au passage, je peux d'ores et déjà dire que les élus communistes voteront ce budget.

Construit dans l'exercice de notre union politique à gauche, le budget 2020 s'inscrit dans la continuité du sérieux qui a toujours été le nôtre et des besoins de plus en plus grands de notre commune qui évolue rapidement. Pourtant, sérieux budgétaire et besoins des habitants sont deux données de moins en moins faciles à tenir.

Tout au long de mes mandats, j'ai assisté à un désengagement très important de l'État qui s'est traduit juste pour ce mandat par une perte de 8 millions d'euros de dotations. Tout cela dans un contexte d'augmentation démographique important et d'exigence toujours plus forte de nos concitoyens vis-à-vis de la qualité des services publics.

Malgré toutes ces difficultés, nous sommes restés dans les perspectives que notre programme politique avait tracées dès 2014 :

- nous avons délibérément choisi de rester une commune solidaire en réalisant la quasi-totalité de nos engagements sociaux ;
- nous avons délibérément choisi de préserver l'emploi communal et l'évolution des carrières des agents de la commune ;
- nous avons délibérément choisi de continuer de soutenir les associations en ne diminuant pas les subventions.

Voilà ce que je retiens malgré toutes les difficultés budgétaires. Nous n'avons pas soumis nos engagements politiques aux aléas économiques conjoncturels. Nous avons su garder une vision à long terme et rester cohérents dans nos choix.

À l'avenir, il faudra garder cet esprit et ne pas céder au discours de ceux qui mettent la gestion avant l'humain, l'argent avant les gens. Aussi, durant mes 26 années au service des Couëronnaises et Couëronnais, j'ai

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

assisté à l'émergence de l'intercommunalité et aux différents transferts de compétences et de moyens de notre commune vers Nantes métropole. Même s'ils ont pu inquiéter et s'il faudra rester vigilant à l'avenir, je suis heureux de constater que le phénomène métropolitain a été dans l'ensemble favorable à la commune pour ce qui concerne l'évolution des transports publics, de leurs prix, ou encore du prix de l'eau et de l'assainissement. Autant de services que la commune seule ne pourrait pas rendre aussi accessibles à la majorité de nos concitoyens.

Pour terminer, je ne peux que conclure mon intervention sur le budget par ces quelques conseils : j'encourage le futur conseil municipal à s'inspirer de nos travaux pour rester rigoureux avec les finances de la commune, à ne pas accepter pour autant le désengagement de l'État et les restrictions budgétaires qui l'accompagnent, à continuer de résister aux politiques libérales de la droite et de ce gouvernement et proposer des alternatives vertueuses et progressistes au niveau local, enfin à ne pas avoir peur d'emprunter dans une période où les taux d'intérêt sont au plus bas pour soutenir des projets ambitieux pour la ville de Couëron et ses habitants.

Maintenant, je vous donne ma petite touche personnelle. Mesdames, Messieurs, chers collègues, si le budget incarne en chiffres la politique que nous avons menée toutes ces années, j'espère, quant à moi, avoir réussi à mener à mon modeste niveau une politique juste et humaine qui aura été profitable au plus grand nombre d'entre nous.

Je vous remercie.

Carole Grelaud : Merci, Monsieur Sanz. Je pense que Monsieur Éon a quelques réponses à apporter.

Jean-Michel Éon : Je ne reprendrai pas tous les points énumérés. Nous sommes le 27 janvier, nous sommes donc encore en période de vœux et à la limite, je pourrais formuler le vœu que certains d'entre nos collègues aient une vision un peu plus positive de ce qui se passe sur Couëron.

Par rapport à quelques chiffres, je rappellerai, Monsieur Fédini, lorsque vous vous inquiétez du fait que la dette peut monter à 12 millions d'euros, qu'elle l'a déjà été dans un passé relativement récent. Nous avons eu, par un jeu d'emprunt, une dette qui a atteint ce chiffre, donc rien d'inquiétant. Je souhaite rappeler que cette possibilité d'endettement à hauteur de 12 millions d'euros n'arrivera pas, car vous savez très bien que, lorsque nous agrégerons les résultats des exercices antérieurs, dont le compte administratif 2019, nous aurons l'occasion de diminuer très fortement cet emprunt qui sera beaucoup plus faible que cela.

Je souhaite dire à Monsieur Rodriguez que nous connaissons le discours, nous l'avons eu en commission et nous avons essayé de vous corriger un peu. Nous ne pouvons laisser dire que les impôts des Couëronnais ont augmenté de 20 % sur le mandat. Non. En revanche, on peut dire que les recettes fiscales de la commune de Couëron ont augmenté de 20 % sur ce mandat. Ce n'est pas tout à fait la même chose. En effet, et comme vous l'avez souligné, la population a augmenté, le nombre d'entreprises a fortement augmenté. On ne peut pas comparer l'augmentation des recettes fiscales à ce que paie chacun des Couëronnais, compte tenu de l'évolution de sa situation.

Enfin, et c'est récurrent, utiliser des transformations de services publics pour faire croire que nous les supprimons : par exemple passer de la crèche familiale au multi-accueil, passer de la restauration centrale à une autre organisation ; tout le monde sait très bien ici ce qu'il en est. Je voudrais juste avoir le sentiment des agents sur la suppression de la restauration centrale qui a été remplacée par les tickets-restaurants ; laisser croire que nous serions dans une logique « après nous, le déluge », que nous dépensons fortement cette année parce que c'est le dernier exercice ; je souhaite vous signaler que nous ne sommes pas du tout dans cette logique. En effet, un certain nombre d'entre nous aspireront à continuer à gérer la commune au-delà du 22 mars.

Je laisse Madame le Maire répondre sur des points plus généraux, car nous avons grandement débordé de la problématique budgétaire dans certains propos.

Carole Grelaud : Je vous remercie.

Monsieur Rodriguez, vous avez reproché le fait de ne pas pouvoir recevoir suffisamment d'informations et le manque de transparence lors des commissions, entre autres. Je rappelle que dans ces commissions, et vous

en serez complètement d'accord, la parole est libre, vous posez l'intégralité des questions que vous souhaitez et des réponses vous sont apportées. J'ai pu constater, et c'est dommage alors qu'ici nous sommes aussi devant de nombreux Couëronnais, que vous ne tenez absolument pas compte dans votre discours des réponses que nous avons apportées aux questions que vous nous aviez posées.

Je ne souhaite pas ennuyer tout le monde avec cela, mais deux détails. Par rapport au système d'information et à l'investissement, nous vous avons donné l'explication. Vous n'en tenez pas compte et vous rapportez certains chiffres qui ne sont pas vrais, car des montants inscrits dans le budget précédent n'ont pas été utilisés et nous les avons donc reportés.

Cela m'interpelle quand vous parlez des prix du logement et du foncier, car en d'autres temps vous disiez : attention, vous construisez beaucoup trop sur Couëron, ce n'est pas ce qu'il faut faire. Or nous le savons très bien, moins il existe de possibilités de logement, plus les prix augmentent. Soyons cohérents lors de certaines de nos prises de parole.

Ensuite, vous évoquez la population. À certains moments, j'ai l'impression que l'on agite le chiffon et on essaye de faire peur. Est-ce dû à la période, je ne le sais, mais cela a été votre fil rouge tout au long du mandat. Vous essayez de faire peur avec la population qui explose sur la ville de Couëron. Vous parlez de milliers de personnes, je vous rappelle que la moyenne s'élève à 350 habitants supplémentaires par an sur la ville de Couëron. Reprenez les chiffres, puisque vous les avez.

Un dernier point et je m'arrêterai là parce que je n'ai pas tout noté. Concernant le site Tréfimétaux, je rêve lorsque j'entends vos propos. C'est tout de même extraordinaire ! Il y a eu des réunions publiques, nous avons fourni les informations et il y en a eu un certain nombre. Il est vrai qu'il faut venir aux réunions publiques. Si vous êtes le seul à ne pas avoir entendu parler de la fameuse BX48, franchement je ne comprends pas. Je ne comprends pas non plus que vous parliez de ce site, alors que vous savez que tout le travail de dépollution a été mené, que des préconisations ont été émises. Ce sujet est connu et est transparent. Chacun peut trouver les informations et les dossiers, rien n'est caché. Stop ! On ne dit pas de telles choses parce que l'on essaie de faire peur alors qu'il n'y a pas raison.

Par rapport au projet, lorsque vous dites qu'il est arrêté, pas du tout. En revanche, oui, il existe une méthodologie et un processus qui sera repris et reconsidéré parce que cela a été notre souhait. Nous avons cette volonté affichée qui a été pratiquée sur ce mandat d'aller vers le citoyen, de travailler et de concerter. C'est l'engagement qui avait été pris et c'est l'engagement qui sera respecté. À partir du moment où le déroulement ne se fait pas tel que nous souhaitons le mettre en place, nous préférons annoncer que nous ne procéderons pas de cette façon, mais d'une façon à concerter nos concitoyens. Pour les personnes présentes lors de la dernière réunion publique concernant ce secteur, c'est le message qui a été passé et c'est le message qui a été entendu.

À certains moments, le débat est libre, la parole est libre, et selon moi, Monsieur Rodriguez, vous ne pouvez pas venir me chercher sur la longueur de vos prises de paroles. Je crois que chacun, pour ceux qui ont assisté à différents conseils municipaux, a pu constater que vous aviez une entière liberté par rapport à la longueur de vos propos.

Cependant, il y a certains points sur lesquels je ne suis pas d'accord. Lorsque vous me dites que je n'ai pas écrit le mot écologie. S'il suffit de prendre un crayon et d'écrire écologie pour que ce soit réellement pris à bras-le-corps et avoir des traductions réelles qui vont dans ce sens, dans le bon sens, et qui vont dans le sens du développement durable, je préfère toutes les actions qui ont été mises en place.

En effet, lorsque le budget est présenté et qu'est évoquée la restauration, effectivement nous ne discutons pas de « mon restau responsable », des déchets, du travail autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, tout cela, nous ne le détaillons pas. Mais vous savez que cela existe, tout simplement parce qu'en commission nous les avons évoqués à chaque fois.

Je ne parle que de la restauration, mais je pourrais évoquer d'autres sujets au niveau de l'urbanisme, de l'espace public, des moyens de déplacement. De la même façon, quand j'entends dire que la mobilité n'a pas

été travaillée à Couëron, ce n'est pas possible d'entendre cela. Je pense qu'il doit y avoir un problème de mémoire. Rappelez-vous en effet qu'en 2015, il y a eu la mise en place de ces deux lignes de bus, parce qu'auparavant nous n'en avions pratiquement aucune, et que l'allongement du service a été de 158 000 kilomètres, ce qui est loin d'être anodin puisque c'est sur Couëron que le plus de kilomètres ont été mis. Rappelez-vous aussi qu'en 2017, au niveau du transport ferroviaire, c'est à Couëron qu'il y a eu aussi un nombre de cadencements supérieurs pour, justement, répondre aux attentes.

Je crois que l'on ne peut pas tout dire. J'accepte d'entendre que ce n'est pas suffisant, que nous n'avons pas fait suffisamment. En revanche, dire que rien n'a été fait et dire des choses qui ne sont pas réelles, ce n'est pas bien.

Jean-Claude Rodriguez : À qui parlez-vous, Madame Grelaud ? À moi ?

Carole Grelaud : Oui.

Jean-Claude Rodriguez : Je n'ai parlé pas de cela. Je n'ai pas évoqué la mobilité ce soir, mais nous aurions pu le faire. Vous êtes en campagne électorale, c'est votre problème. Je reviendrai, si vous le voulez bien – parce que nous n'inventons rien, ce sont vos propos exactement – sur la ZAC des Rives-de-Loire.

Carole Grelaud : Non.

Jean-Claude Rodriguez : Nous citons les pages 34 et 35 du compte rendu. Nous n'avons rien inventé, nous avons simplement deux éléments d'information. Vous dites que vous informez, mais non, vous n'informez pas. L'opposition en est témoin, nous n'avons pas d'informations. Tout est caché. Sur les commissions, permettez-moi de répondre.

Carole Grelaud : Vous avez eu largement votre temps de parole.

Jean-Claude Rodriguez : D'accord, deux choses. En ce qui concerne la Métropole, elle nous confirme bien dans son compte rendu que le site reste à dépolluer. Il y avait un problème pour savoir qui payera. Pourquoi le projet, qui date de dix ans et dont on nous avait dit qu'il était bouclé, a-t-il été annulé subitement ? Combien d'argent a été mis ? Combien d'études ? Etc. Quels en sont les motifs ? Nous ne les avons pas, vous ne nous les avez jamais donnés. Quelle perte d'argent et de temps ! Combien ? 300 000 euros ? 400 000 euros ? Est-ce plus ou moins ? Aurons-nous un jour ces chiffres ?

Pourquoi n'avons-nous pas les résultats des analyses, puisque vous nous dites exactement dans le compte rendu, vous êtes intervenue sur ce sujet lors du conseil municipal, qu'il y a un suivi régulier. Qui participe au comité de suivi ? Quels éléments d'information avons-nous ? Aucun. Vous devez, pensons-nous, nous apporter des explications, à la majorité, mais aussi à la population, des explications qui soient crédibles, et nous n'en avons pas pour l'instant. Pas de l'à peu près, comme vous venez de le faire, il en va de votre crédibilité.

En ce qui concerne les commissions, nous sommes tous ici, dans l'opposition, à vous dire, à vous et vos collègues, que lorsque nous arrivons aux commissions, les délibérations sont déjà faites. Effectivement, nous pouvons parler, discuter, mais nous n'avons aucune possibilité de jouer notre rôle d'élu municipal, c'est-à-dire faire des propositions pour qu'elles soient mises en forme, ou au moins prises en compte en partie. Ce n'est pas possible. Lorsque nous allons en commission, les rapports que vous nous présentez sont les mêmes rapports, au mot près, qui sont présentés au conseil municipal.

Carole Grelaud : Je vous remercie.

Une petite précision. Lorsque les commissions se déroulent, je regrette, l'ordre du jour n'est pas arrêté et les textes non plus. Lorsque vous me parlez gentiment de propositions, il fallait les émettre, mais vous ne l'avez jamais fait.

Christian Masson : Excusez-moi de vous couper la parole, Madame Grelaud, ce que vous dites est faux.

Excusez-moi du peu, mais j'ai aussi le droit de m'exprimer. Chaque fois que nous allons en commission, tout est bouclé et je suis loin d'être d'accord avec Monsieur Rodriguez dans tous ses propos et tous ses débats, je n'épiloguerai pas sur ce sujet, mais je peux dire quelque chose de ce que j'ai vu pendant ce mandat. En commission, c'est bouclé. C'est ainsi, on ne nous présente pas la totalité, on nous présente des choses, mais c'est fait.

Carole Grelaud : Je récusé, mais c'est ainsi.

Sylvie Letscher : J'ajouterais.

Carole Grelaud : Non.

Sylvie Letscher : Il faudrait s'accoutumer au fonctionnement communal. Je vous remercie.

Carole Grelaud : Merci. Maintenant, revenons au budget. Je mets au vote chapitre par chapitre.

Jean-Paul Éon : Ce sera un peu long, mais pour écouter nous le ferons à deux voix, comme à l'accoutumée. Je lis le chapitre et la somme, et Madame le Maire met aux voix.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du rapporteur :**

**Section de fonctionnement - Recettes**

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
013 – Atténuation de charges	23	7	
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses			
73 - Impôts et taxes			
74 - Dotations et participations			
75 - Autres produits de gestion courante			
76 - Produits financiers			
77 - Produits exceptionnels			
042 - Opérations d'ordre - Travaux en régie			

**Section de fonctionnement - Dépenses**

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère général	23	7	
012 - Charges de personnel			
014 - Atténuation de produits			
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières			
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Opérations d'ordre - Dotations aux provisions			
042 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements			
023 – Virement à la section d'investissement			

**Section d'investissement - Recettes**

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
10 – Dotations et fonds divers	25	5	
13 – Subventions d'investissement			
16 – Emprunts et dettes assimilés			
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements			
041 – Opérations patrimoniales			
021 – virement de la section de fonctionnement			

**Section d'investissement - Dépenses**

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
20 – Immobilisations incorporelles	25	5	
204 – Subventions d'équipement versées			
23– Immobilisations corporelles			
23 – Immobilisations en cours			
125 – Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville			
26 - Participations			
27 - Autres immobilisations financières			
16 - Emprunts et dettes assimilés			
040 – Opérations d'ordre – Travaux en régie			
041 – Opérations patrimoniales			

3	2020-3	<b>BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020</b>
---	--------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

**EXPOSÉ**

Dans le cadre des activités relatives aux pompes funèbres réalisées par la Ville, il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe pompes funèbres pour l'exercice 2020, dont le détail figure ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est des sections de fonctionnement et d'investissement.

La maquette budgétaire comportant le détail des inscriptions budgétaires est accessible sur le portail élu et est disponible en mairie auprès du secrétariat général.

**PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 16 janvier 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 janvier 2020 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter le budget primitif 2020 du budget annexe pompes funèbres de la ville, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	5 024,00 €	53 976,00 €	59 000,00 €
012 - Charges de personnel	5 000,00 €		5 000,00 €
65 – Charges de gestion courante	0,00 €		0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 024,00 €</b>	<b>53 976,00 €</b>	<b>64 000,00 €</b>

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	15 000,00 €		15 000,00 €
013 – Atténuation de charges		49 000,00 €	49 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>49 000,00 €</b>	<b>64 000,00 €</b>

**Section d'investissement**

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
TOTAL DEPENSES	- €	- €	- €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
TOTAL RECETTES	- €	- €	- €

Jean-Michel Éon : Je vous propose que cela soit plus rapide que pour le budget général de la commune. Sont inscrits en recettes 15 000 euros qui relèvent des produits des services et cette somme compense en partie des charges à caractère général et des charges de personnel. Nous avons également des opérations d'ordre qui sont des écritures qui impactent le budget général de la commune et le budget annexe des pompes funèbres.

Ce budget n'a rien de particulier et est quasiment identique chaque année, d'autant plus que rien n'est inscrit en section d'investissement.

Carole Grelaud : Y a-t-il des remarques particulières ou des questionnements par rapport à ce budget ? Non.

Je mets aux voix.

Carole Grelaud : Excusez-moi, je n'ai pas procédé comme il se doit. En effet le vote du budget se fait chapitre par chapitre. Acceptez-vous que nous fassions le même vote ?

Jean-Michel Éon : Aurez-vous le même vote sur toutes les lignes, sur tous les chapitres ?

Carole Grelaud : Acceptez-vous qu'il soit dit « même vote » à chaque fois ? Je vous remercie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du rapporteur :**

**Section de fonctionnement**

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère général	28		2
012 - Charges de personnel			
65 - Charge de gestion courante			

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	28		2
013 - Atténuation de charges			

**Section d'investissement**

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
-			

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
-			

<b>4</b>	<b>2020-4</b>	<b>FISCALITÉ LOCALE 2020 – APPROBATION DES TAUX</b>
----------	---------------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

### EXPOSÉ

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables à l'horizon 2023, le gouvernement s'est engagé dans une vaste réforme de la fiscalité locale qui affectera l'ensemble des collectivités territoriales.

A Couëron, la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe foncière) constitue la part la plus importante des recettes de la Ville : plus de 50 % des recettes, soit près de 12,5 millions d'euros, dont 6,5 millions pour la seule taxe d'habitation. Ces données traduisent bien l'enjeu primordial d'une réforme qui, outre la modification en profondeur de la structure des budgets locaux, pose clairement les questions du lien entre l'impôt et le territoire, ainsi que de l'autonomie financière des collectivités territoriales à moyen terme.

Le dispositif de compensation de la suppression de la taxe d'habitation est présenté dans la loi de finances pour 2020. Le mécanisme arrêté par le Parlement repose sur le transfert du taux départemental de la taxe sur le foncier bâti aux communes à partir de 2021, et sur le versement d'une fraction de TVA aux départements et aux intercommunalités, pour compenser la perte enregistrée sur leur propre fiscalité.

Plus spécifiquement pour l'année 2020, la troisième et dernière tranche d'exonération de 35 % (portant l'exonération à 100 %) de la taxe d'habitation pour environ 80 % des contribuables est à nouveau intégralement compensée par l'Etat par voie de dégrèvement, appliqué sur la base des taux et politiques d'abattement arrêtés en 2017.

En 2020, la mesure reste donc transparente pour le budget de la Ville, même si 42 % du produit global des impôts locaux perçus par la collectivité est désormais acquitté par l'Etat et non plus par les contribuables, et que la loi de finances impose un gel du taux de la taxe d'habitation, sur lequel la Ville ne dispose donc plus de pouvoir.

S'agissant des taxes foncières (bâti et non bâti), et conformément aux orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de maintenir les taux actuels, sans augmentation, tels que figurant dans le tableau ci-dessous.

Le produit fiscal attendu pour 2020 est donc déterminé comme suit :

Libellés	Bases estimées	Variation des bases (N-1)	Taux 2020	Variation de taux / N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'habitation	30 490 000 €	3,69 %	<b>21,43 %*</b>	0,00 %	6 534 007 €	3,69 %
Taxe foncière bâti	24 645 000 €	3,68 %	<b>23,31 %</b>	0,00 %	5 744 750 €	3,68 %
Taxe foncière non bâti	259 310 €	3,72 %	<b>78,70 %</b>	0,00 %	204 077 €	3,72 %
<b>TOTAL</b>	<b>55 394 310 €</b>	<b>3,69 %</b>			<b>12 482 833 €</b>	<b>3,69 %</b>

\* Taux gelé en vertu de l'article 5 de la loi de finances pour 2020.

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 16 janvier 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 janvier 2020 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver, sans augmentation, les taux d'imposition pour l'année 2020 sur les trois taxes locales conformément au tableau ci-dessous :

	Taux 2020
Taxe d'habitation	21,43 %
Taxe foncier bâti	23,31 %
Taxe foncier non bâti	78,70 %

Jean-Michel Éon : Nous avons une délibération spécifique pour approuver les taux de fiscalité locale, sachant qu'ils sont inchangés pour 2020, d'une part concernant la taxe d'habitation, puisque nous n'avons plus la possibilité de la modifier et d'autre part, c'est un choix, concernant la taxe foncière.

Peut-être est-il intéressant de rappeler le contexte de cette fiscalité locale en quelques mots.

Cette année 2020, 81 % des Couëronnais ne paieront plus de taxe d'habitation, puisque nous sommes dans la troisième année de dégrèvement. Ainsi, depuis 2018 ce non-paiement de l'impôt par une partie des Couëronnais, comme pour nombre de contribuables partout en France, est compensé par l'État à l'euro près.

Cette situation évoluera encore, car la taxe d'habitation sera supprimée en 2023 pour l'ensemble des contribuables et donc progressivement jusqu'en 2023, les contribuables qui la paient encore en seront exonérés à terme.

Le mode de compensation sera différent, comme s'il s'agissait de dégrèvement ; l'État annonce à partir de 2021 pour les communes une compensation prise sur une fraction de TVA et sur un transfert de ce que perçoit actuellement le Conseil départemental en matière de taxe foncière. La taxe foncière serait transférée aux intercommunalités et aux communes. Il est évident que les chiffres ne seront pas équivalents entre la part de taxe foncière que perçoit le Département sur la commune de Couéron et ce que la commune de Couéron percevait en taxe d'habitation auparavant. Par conséquent, certaines communes seront sous-compensées et d'autres sur-compensées.

Aujourd'hui, nous ne connaissons pas encore les mécanismes que l'État mettra en œuvre pour compenser le plus équitablement, du moins le plus en rapport avec la réalité de ce que perçoivent les communes. Cependant, il y a de grandes chances que Couéron soit encore une fois perdante, car la commune fait partie de celles qui seront largement sous-compensées.

Rappelez-vous que les dotations de l'État ne représentent plus que 12 % et que la fiscalité locale représente 57 %. Nous ne parlerons plus de fiscalité pour remplacer la taxe d'habitation, mais de dotation de l'État. Par conséquent, mécaniquement, le seul bloc sur lequel les communes ont un peu d'autonomie pour jouer et faire évoluer leurs recettes en fonction de leurs projets, de leurs besoins, de la demande des citoyens, c'est-à-dire la fiscalité locale, sera divisé par deux. C'est un autre élément à prendre en compte. En revanche, l'État pourra dire qu'il dote à nouveau les communes, puisque c'est sur le bloc des dotations de l'État que les communes seront compensées.

Encore une fois, cela correspond à une perte d'autonomie financière des communes à plusieurs niveaux. D'abord, la suppression de la taxe d'habitation, et en lisant l'édito du président de l'Association des maires de France, nous apprenons que le Gouvernement souhaite aussi rogner sur les taxes que paient les entreprises en fiscalité locale. Nous ne savons pas comment cela sera compensé.

Nous ne ferons pas de catastrophisme, il y en a eu suffisamment ce soir, mais nous avons nombre d'incertitudes, notamment sur le devenir de l'équilibre entre les dotations de l'État et la fiscalité locale. Quoi qu'il en soit, nous aurons de moins en moins de marges de manœuvre.

Pour revenir à la délibération, il s'agit d'approuver les taux de fiscalité locale pour la taxe d'habitation à hauteur de 21,43 %, la taxe sur le foncier bâti qui s'élève à 23,31 % et la taxe sur le foncier non bâti qui s'élève à 78,70 %. Ces taux restent inchangés par rapport à l'année dernière, seules les bases évoluent.

Carole Grelaud : Madame Auffray demande la parole.

Claudette Auffray : Nous ferons un bilan sur votre mandat qui s'est traduit par une augmentation des taux en 2017. Nous nous interrogeons, car le taux de la Métropole est passé de 0,66 % à 6,41 % en 2016, alors que de plus en plus de compétences sont récupérées par Nantes métropole. Nous aurions, pour notre part, souhaité que le taux d'imposition de la ville de Couëron diminue.

Carole Grelaud : Comme expliqué par Monsieur Éon, c'est impossible. Il est interdit de toucher à ces taux. C'est la loi.

Jean-Michel Éon : Au-delà de l'aspect réglementaire, Madame Auffray, il faut être un peu sérieux. Comme vous l'avez évoqué, il y a eu une année d'augmentation des taux. Avec le recul, je pense que nous avons bien fait, car cela nous a permis d'absorber une partie de la diminution des dotations de l'État. Notre volonté, affichée en début de mandat, était de ne pas augmenter les taux et, contrairement à ce qui a été dit, nous n'avons jamais affirmé que nous ne les augmenterions pas, mais que la conjoncture nous y amènerait peut-être ; ce qui a été fait sur une année.

C'est un problème d'équilibre budgétaire et, comme à la maison, il y a des recettes et des dépenses. Préférer que ce soit Nantes métropole ou préférer que ce soit les recettes de la commune qui diminuent, oui, mais pour diminuer quel service ?

Carole Grelaud : Je mets au vote.

Pour 2020, la taxe d'habitation s'élève à 21,43 %, les taux de la taxe foncière et de la taxe sur le foncier non bâti sont inchangés, c'est-à-dire 23,31 % pour le foncier bâti et 78,70 % pour le foncier non bâti.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 23 voix pour et 7 abstentions, la proposition du rapporteur.**

5	2020-5	<b>EXERCICE 2020 – CONSTRUCTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>
---	--------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

### EXPOSÉ

L'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'une provision comptable doit être constituée par délibération du conseil municipal notamment dans le cadre de l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité.

Cette provision est constituée, en dépense de fonctionnement, à hauteur du montant estimé par la collectivité en fonction du risque financier encouru. Lorsque le risque se concrétise, la provision sert à couvrir les charges relatives à la condamnation de la collectivité. Si le risque est écarté, la provision est reprise comptablement par une recette de fonctionnement.

Il est précisé qu'il s'agit uniquement de l'application des principes de prudence et de sincérité des comptes, qui permettent de renforcer la qualité comptable de la collectivité, et non d'une reconnaissance quelconque par la Ville des sommes prétendument demandées.

Au cours de l'année 2019, quatre nouveaux contentieux administratifs liés à des autorisations du droit des sols ont été intentés contre la Ville. En conséquence, il est proposé de constituer une nouvelle provision comptable à hauteur de 20 000 € dans le budget 2020. Cette provision sera maintenue jusqu'à ce que les jugements soient devenus définitifs et sera systématiquement réajustée annuellement, en fonction des litiges en cours.

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 16 janvier 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 janvier 2020 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver la constitution sur l'exercice 2020 d'une provision pour litige d'un montant de 20 000 € au chapitre budgétaire 68 (régime de provision semi-budgétaire) ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel Éon : Nous avons quelques délibérations un peu techniques, et je m'en excuse.

La provision sert à couvrir les charges relatives à la condamnation éventuelle de la collectivité dans le cadre d'un contentieux. Il existe donc un principe de prudence qui est la sincérité des comptes qui nous oblige à inscrire une provision pour risques et charges au cas où la commune serait condamnée à reverser une somme à un tiers.

Ainsi au cours de l'année 2019, il y a eu quatre nouveaux contentieux administratifs, tous liés à des autorisations du droit des sols et des Couéronnais ont intenté une action contre la Ville dans ce cadre.

En conséquence, il est proposé de constituer une nouvelle provision comptable à hauteur de 20 000 euros dans le budget 2020. Cette provision sera maintenue jusqu'à ce que les jugements soient devenus définitifs et sera systématiquement réajustée annuellement, en fonction du résultat de ces litiges en cours.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Y a-t-il des souhaits de compléments d'information ? Non.  
Je mets aux voix.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 28 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.**

6	2020-6	<b>SUBVENTION 2020 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>
---	--------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

### EXPOSÉ

L'évolution permanente des services et du dispositif d'aide proposés par le CCAS, mais également le renforcement du partenariat avec les institutions et les associations à caractère social demeurent un axe fort d'une politique sociale qui s'inscrit pleinement dans les réalités et les enjeux du territoire.

C'est donc dans un souci de cohérence et de complémentarité avec les différents acteurs locaux (Nantes Métropole, le Département, les associations...) que l'action du CCAS se construit au quotidien, en cherchant constamment à s'adapter à l'évolution de la société et à ses répercussions sur la vie quotidienne des ménages les plus fragiles : accroissement et vieillissement démographiques, évolution des structures familiales, développement du numérique,...

La proposition de budget 2020 du CCAS qui sera soumise au Conseil d'Administration du CCAS permettra ainsi de consolider les prestations et services déjà existants (dispositif d'aide sociale, services à destination des personnes âgées,...), mais également de développer des actions spécifiques en cohérence avec ses propres orientations budgétaires, qui seront débattues en janvier prochain.

Ces éléments amènent à procéder à un réajustement à la hausse de la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS, dont le montant proposé s'élève à 1 030 000 €, ce qui représente environ 70 % du budget global du CCAS.

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 16 janvier 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 janvier 2020 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- allouer une subvention de 1 030 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Couëron au titre de l'exercice 2020 ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Carole Grelaud : C'est une déclinaison de ce que nous prévoyons au budget et, en l'occurrence, il s'agit de la subvention qui sera attribuée au CCAS de la ville de Couëron.

Jean-Michel Éon : En effet, un certain nombre d'items du budget font l'objet d'une délibération particulière, ce qui est le cas de la subvention au centre communal d'action sociale.

Dans le cadre des actions menées par le CCAS sur l'action sociale et auprès des personnes en difficulté (âgées, en situation de handicap) et de tous les publics les plus vulnérables, il est proposé d'allouer une subvention s'élevant à 1 030 000 euros. Cette subvention est en forte augmentation par rapport à l'an dernier, mais correspond à une subvention d'équilibre, puisque la commune équilibre le budget du CCAS à l'année n+1.

Y a-t-il des demandes pour des explications complémentaires ? Non.

Carole Grelaud : Je mets aux voix.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 28 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.**